



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

du financement des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies

Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, financement de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	326 047 300
Dépenses de 2014/15	324 166 600
Solde inutilisé de 2014/15	1 880 700
Crédit ouvert pour 2015/16	336 495 800
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	336 495 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16	800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	332 141 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	327 380 300

^a Montant estimatif au 31 janvier 2016 (voir sect. III ci-dessous).



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.....	3
I. Introduction.....	5
II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ...	5
III. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours.....	7
IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	7
A. Considérations d'ordre général	7
B. Total des ressources nécessaires	11
C. Département des opérations de maintien de la paix.....	20
D. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	30
E. Département de l'appui aux missions	31
F. Département de la gestion	35
G. Bureau des services de contrôle interne	40
H. Administration de la justice	42
I. Bureau des affaires juridiques	43
J. Département de la sûreté et de la sécurité.....	44
K. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	45
V. Conclusion et recommandations	50
Documentation.....	52
 Annexes	
I. Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.....	53
II. Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.....	70
III. Restructuration, transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.....	74
IV. Emplois de temporaires à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.....	76
V. Bilan de l'application des règles relatives à l'achat anticipé pour la période allant du troisième trimestre de 2014 au troisième trimestre de 2015.....	84
VI. Dépenses non comprises dans les coûts standard engagées au titre du matériel et des logiciels informatiques spécialisés et de leur maintenance pour les exercices 2015/16 et 2016/17.....	85

Abréviations

AL	Agent local
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
AN	Administrateur recruté sur le plan national
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi, Italie)
DFS	Département de l'appui aux missions
DM	Département de la gestion
DPI	Département de l'information
DPKO	Département des opérations de maintien de la paix
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité
EOSG	Cabinet du Secrétaire général
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
G(1 ^{er} C)	Agent des services généraux (1 ^{er} classe)
G(AC)	Agent des services généraux (Autres classes)
GN	Agent des services généraux recruté sur le plan national
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OICT	Bureau de l'informatique et des communications
OLA	Bureau des affaires juridiques
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

PT	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
SG	Secrétaire général
SGA	Secrétaire général adjoint
SIG	Système intégré de gestion
SM	Agent du Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOMS	Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 4 761 300 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751) (voir plus loin, sect. IV et V).

2. Le Comité consultatif a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751) et des rapports connexes, dont le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du BSCI se rapportant au compte d'appui pour l'exercice 2016/17 (A/70/759). La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement du compte d'appui est donnée à la fin du présent rapport. Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 avril 2016.

3. Le rapport dans lequel le Comité consultatif formule ses observations et recommandations sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général a été publié sous la cote A/70/742. Le rapport du Comité consultatif sur celui du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II) a été publié sous la cote A/70/803. Dans le présent rapport, le Comité consultatif traite des ressources et autres éléments qui se rapportent directement au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

4. Le Secrétaire général présente des renseignements sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 dans son rapport y relatif (A/70/612). Les paragraphes 4 à 7 du rapport contiennent un récapitulatif des grandes mesures prises par les départements et bureaux concernés, tandis que la section IV renferme une liste des principales activités de formation. Le rapport publié sous la cote A/70/612/Add.1 présente les produits prévus et ceux effectivement exécutés dans le cadre de l'exécution du budget par tous les départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui.

5. Au paragraphe 3 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2014/15 (A/70/612), le Secrétaire général a précisé que plusieurs décisions du Conseil de sécurité avaient eu une incidence sur les activités des départements et des bureaux chargés d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix, en particulier : a) en République centrafricaine, la poursuite du déploiement et le relèvement de l'effectif maximum autorisé pour les contingents et les effectifs de police de la MINUSCA (résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité); b) en République démocratique du Congo, la réduction de la force, le maintien d'un effectif militaire maximum autorisé et la mise au point,

conjointement avec le Gouvernement congolais, d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO (résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité); c) au Soudan du Sud, la réorganisation de la MINUSS en fonction des nouvelles priorités de son mandat (résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité); d) au Mali, l'ajout à l'effectif de la MINUSMA de 40 observateurs militaires chargés de contrôler et de superviser le cessez-le-feu à l'appui de l'accord de paix (résolutions 2164 (2014) et 2227 (2015) du Conseil de sécurité); e) en Haïti, la poursuite du retrait progressif et de la consolidation de la MINUSTAH (résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité); f) au Libéria, l'élargissement du mandat de la MINUL aux bons offices et à l'assistance électorale et la poursuite du retrait progressif de la Mission (résolutions 2190 (2014) et 2215 (2015) du Conseil de sécurité); g) au Soudan, la révision des priorités stratégiques et le recentrage et la rationalisation des activités des composantes militaire, de police et civile de la MINUAD (résolution 2148 (2014) du Conseil de sécurité).

6. Le total des ressources approuvées par l'Assemblée générale pour le compte d'appui pour l'exercice 2014/15 s'élevait à un montant brut de 326 047 300 dollars, qui comprenait 20 054 700 dollars pour le progiciel de gestion intégré Umoja et 821 500 dollars pour la sécurité des systèmes et des données informatiques. Le Secrétaire général a déclaré que le montant effectif des dépenses s'était établi à 324 166 600 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 880 700 dollars. Il demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'affectation de ce solde inutilisé de 1 880 700 dollars et sur l'affectation des recettes et ajustements divers de l'exercice, qui s'élèvent à 2 328 300 dollars. Il lui demande aussi d'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 un montant de 910 600 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (voir plus loin sect. V).

7. Les tableaux 1 et 2 du rapport récapitulent l'exécution du budget de 2014/15 par catégorie de dépenses et par département et bureau, respectivement. Les dépenses de l'exercice ont atteint 324 166 600 dollars, alors que le montant des ressources approuvées était de 326 047 300 dollars, ce qui a laissé un solde de 1 880 700 dollars (0,6 %). Le solde de 1 880 700 dollars, en chiffres bruts, s'explique par : a) un dépassement de 2 077 500 dollars (1 %) au titre des postes; b) une sous-utilisation des crédits de 3 958 200 dollars (4,2 %) au titre des dépenses autres que les postes, qui s'explique principalement par une diminution des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (954 200 dollars, soit 4,4 %), des consultants (1 184 600 dollars, soit 25,6 %), des voyages (1 164 600 dollars, soit 11,2 %), des installations et infrastructures (423 400 dollars, soit 1,8 %) et des fournitures, services et matériel divers (1 800 600 dollars, soit 11 %), en partie contrebalancée par un dépassement des crédits prévus au titre des communications (254 000 dollars, soit 11,8 %) et de l'informatique (1 315 200 dollars, soit 8,3 %). Une analyse plus détaillée des principaux écarts est donnée aux paragraphes 8 à 15 du rapport sur l'exécution du budget de 2014/15. On trouvera plus loin à la section IV, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, d'après lesquelles les dépenses, au 31 janvier 2016, s'élevaient à 198 153 700 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 336 495 000 dollars, pour un crédit ouvert de 336 495 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 800 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Considérations d'ordre général

Montant des ressources nécessaires au titre du compte d'appui

9. Le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale ayant demandé que le montant du compte d'appui soit régulièrement révisé, compte tenu de l'évolution du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat a étudié très attentivement les ressources nécessaires au titre du compte d'appui en veillant à ce qu'elles correspondent bien aux nouvelles priorités de l'Organisation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour l'exercice 2016/17 avaient été étudiées de près, que les moyens supplémentaires demandés au titre des domaines de fond avaient été supérieurs et que les montants demandés au titre des fonctions administratives n'avaient pas été réduits d'autant, en raison de nouvelles priorités dans les domaines de la communication stratégique, de la constitution des forces, des programmes de pérennisation de la paix, de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la responsabilité environnementale, de la santé, de la sécurité du personnel et des initiatives en matière de droits de l'homme.

10. Au premier paragraphe de son rapport, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble des ressources financières et humaines consacrées aux opérations de maintien de la paix par rapport au montant inscrit au compte d'appui pour les exercices 2011/12 à 2016/17. Le Comité consultatif constate, au vu des renseignements communiqués, que, compte non tenu de l'UNMOGIP et de l'ONUST (financés au moyen du budget-programme biennal), le nombre de militaires et de policiers a atteint un niveau record durant l'exercice 2014/15 (149 264) et a depuis diminué (141 549 pour l'exercice 2015/16, nombre qui devrait être ramené à 137 859 au cours de l'exercice 2016/17). Il note aussi que le nombre de membres du personnel civil des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et du BANUS a atteint un chiffre record de 24 291 durant l'exercice 2011/12, qu'il a diminué chaque année depuis et qu'il devrait être ramené à 20 029 durant l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif note également que l'enveloppe budgétaire approuvée pour les missions de maintien de la paix, le BANUS et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a atteint le chiffre record de 7,9 milliards de dollars durant l'exercice 2014/15 et a été ramenée à 7,83 milliards de dollars pour l'exercice 2016/17. Dans ce contexte, il note que le montant total des crédits demandés, compte non tenu des montants à prévoir pour le progiciel de

gestion intégré et la sécurité des systèmes et des données informatiques et le nombre de postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui ont augmenté chaque année, passant de 292,3 millions de dollars et 1 429 membres du personnel durant l'exercice 2012/13 à 314,5 millions de dollars et 1 481 membres du personnel prévus pour l'exercice 2016/17. Il note enfin que les propositions de dépenses au titre des postes et autres objets de dépense pour l'exercice 2016/17 (à l'exclusion des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré et la sécurité des systèmes et des données informatiques) font apparaître une augmentation de 3,3 % (10,1 millions de dollars) par rapport aux postes et autres objets de dépense autorisés pour l'exercice 2015/16.

11. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'augmenter le budget du compte d'appui pour l'exercice 2016/17 alors que les budgets ne cessent de diminuer, de même que les niveaux autorisés de personnel en tenue et de personnel civil dans les opérations de maintien de la paix, le BANUS et le Centre de services régional d'Entebbe. À cet égard, il rappelle que, tout récemment dans sa résolution 69/308, l'Assemblée générale a insisté sur le fait que le montant inscrit au compte d'appui devait être *grosso modo* proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix. Il rappelle aussi que, dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix, et souligné que les fonctions d'appui devaient être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix.

12. Le Comité consultatif a demandé des informations à jour sur le nombre de postes de rang supérieur approuvés (D-1 et au-dessus), financés au moyen du compte d'appui depuis l'exercice 2011/12. Le tableau 1 montre que le nombre total de postes et d'emplois de temporaire de la classe D-1 et au-dessus était de 34 durant l'exercice 2012/13 et que 43 sont demandés pour l'exercice 2016/17. Par rapport à l'exercice 2015/16, on constate une augmentation de six postes pour cette catégorie, dont : a) un poste de directeur du Service de la lutte antimines de l'ONU (D-2) et un poste de chef des affaires publiques (D-1), au Département des opérations de maintien de la paix; b) deux postes D-1 (un de chef d'état-major et un de chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel), au BNUUA; c) un poste de chef de l'équipe d'appui du Siège (D-1) au BANUS, dans le Département de l'appui aux missions; d) un poste de chef de l'équipe de projet (D-1) pour le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, au Département de la sûreté et de la sécurité.

13. Le Comité consultatif s'est déjà inquiété, dans de précédents rapports, de l'apparente augmentation des postes au sommet de la structure hiérarchique du Secrétariat (voir A/68/7, par. 102; A/69/572, par. 134; A/70/7, par. 88; A/70/764, par. 10). Il considère que les pressions grandissantes exercées sur l'Organisation ne doivent pas nécessairement se traduire par une augmentation du nombre des postes de haut niveau, car cela pourrait avoir pour effet de fragmenter les attributions de la direction et de disperser les responsabilités. Il compte donc que de plus grands efforts seront faits pour qu'avant de proposer des postes de haut niveau, un examen des fonctions et structures existantes soit effectué. Aux paragraphes 42, 50, 66, 69 et 113 du présent rapport, le Comité consultatif formule des recommandations sur des propositions précises concernant les postes et emplois de temporaire à la classe D-1 et au-dessus.

Tableau 1
**Postes et emplois de temporaire de la classe D-1 et au-dessus, approuvés et proposés,
financés au moyen du compte d'appui, de l'exercice 2011/12 à l'exercice 2016/17^a**

	DPKO		BNUUA		DFS		DM		BSCI		EOSG		DSS		Total partiel		Pourcentage		
	D2	D1	D2	D1	D2	D1	D2	D1	D2	D1	D2	D1	D2	D1	D2	D1	Total	D1	D2
2011/12	4	11	–	–	3	9	1	3	–	3	–	1	–	–	8	27	1 457	0,5	1,9
2012/13	4	11	–	–	3	8	1	3	–	3	–	1	–	–	8	26	1 429	0,6	1,8
2013/14	5	12	–	–	3	10	1	3	–	3	–	1	–	–	9	29	1 435	0,6	2,0
2014/15	5	12	–	–	3	10	1	3	–	3	–	1	–	–	9	29	1 458	0,6	2,0
2015/16	4	13	–	–	3	9	1	3	–	3	–	1	–	–	8	29	1 461	0,5	2,0
2016/17 (effectif proposé)	5	14	–	2	3	10	1	3	–	3	–	1	–	1	9	34	1 481	0,6	2,3

Abréviations : BNUUA : Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; BSCI : Bureau des services de contrôle interne; DFS : Département de l'appui aux missions; DM : Département de la gestion; DPKO : Département des opérations de maintien de la paix; DSS : Département de la sûreté et de la sécurité; EOSG : Cabinet du Secrétaire général.

^a Postes et emplois de temporaire approuvés pour les exercices 2011/12 à 2015/16 et postes et emplois de temporaire proposés pour l'exercice 2016/17.

Présentation du budget

14. Lors de l'examen du budget du compte d'appui pour l'exercice 2015/16, le Comité consultatif a fait des observations sur la présentation des données dans le rapport sur le budget et sur la difficulté de communiquer des informations sur les ressources humaines et financières qui soient claires, cohérentes et comparables sur différentes périodes. Il a invité le Secrétaire général à améliorer la présentation de ces données dans ses prochains rapports afin de faciliter leur interprétation ainsi que les comparaisons entre exercices (voir A/69/860 par. 5). Le Comité consultatif prend note des améliorations apportées dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17, notamment du tableau figurant au paragraphe 17, qui présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'augmentation des ressources demandées entre le montant approuvé pour l'exercice 2015/16 et le projet de budget pour l'exercice 2016/17, et du tableau figurant au paragraphe 30, qui récapitule les incidences financières des propositions concernant les postes et emplois de temporaire figurant dans le projet de budget. Il note en outre que, pour plus de commodité, ces tableaux précisent les paragraphes du rapport qui contiennent des précisions utiles. **Le Comité consultatif salue les efforts faits pour inclure des tableaux qui récapitulent les aspects particuliers des informations contenues dans le rapport afin de faciliter son examen et celui de l'Assemblée générale. Il encourage le Secrétaire général à continuer de chercher des moyens d'améliorer la présentation des données dans les prochains projets de budget.** À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un tableau récapitulant les ressources demandées par chaque département et bureau au titre des consultants qui doivent être imputées sur le compte d'appui pour 2016/17. Ce tableau précise notamment les compétences spécialisées des consultants, les mois-personnes à inscrire au budget, le taux et le montant de la rémunération et les produits; il donne une description de l'activité, précise le mandat ou la recommandation par laquelle il est fait appel aux services de

consultants et indique si la demande de services de consultants est nouvelle ou s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. **Le Comité consultatif demande qu'un tableau analogue figure dans les futurs projets de budget du compte d'appui.**

Évolution du compte d'appui

15. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [62/250](#), l'Assemblée générale a renouvelé la demande qu'elle avait formulée dans sa résolution [61/279](#) et prié instamment le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'évolution du compte d'appui à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, lorsqu'il lui soumettrait le projet de budget du compte d'appui pour 2009/10. Comme indiqué dans le budget du compte d'appui pour 2009/10 (voir [A/63/767](#) et [Corr.1](#), par. 54 à 62) et comme repris dans le rapport correspondant du Comité (voir [A/63/841](#), par. 41 à 45), l'étude commandée à cet égard, qui visait à recenser les principaux facteurs ayant déterminé la croissance du budget du compte d'appui entre 1999/2000 et 2008/09, a conclu, entre autres choses, que cette croissance était imputable à la complexité croissante des missions de maintien de la paix et à l'augmentation notable de l'effectif total des missions sur le terrain. L'étude a également montré qu'au fil du temps, le compte d'appui avait vu son rôle évoluer jusqu'à devenir un centre de services d'appui, à mesure que le mandat des missions de maintien de la paix et les tâches confiées à leur personnel évoluaient. En outre, l'étude a également indiqué que le meilleur moyen d'utiliser les gains de productivité et les économies réalisées grâce aux progrès de l'informatique, au renforcement de la délégation des pouvoirs et à d'autres améliorations des procédures était de financer les ponctions continues opérées sur le compte d'appui. Préoccupé par le taux de croissance du budget du compte d'appui, le Comité a souligné dans ses observations sur cette question que le rythme de croissance de ce budget appelait l'application d'un modèle conceptuel différent, axé sur la création au Siège de moyens et de structures d'encadrement capables de gérer des tâches et des fonctions multiples de façon plus efficace et coordonnée.

16. Le Comité consultatif rappelle également que le Secrétaire général a proposé la réalisation d'une étude complémentaire de suivi de l'évolution du compte d'appui, laquelle doit permettre de mettre au point un système de calcul des effectifs à prévoir qui, idéalement, mettrait en rapport les besoins en effectifs du compte d'appui avec la taille et la nature des opérations de maintien de la paix. Des ressources d'un montant de 207 000 dollars ont été approuvées à cette fin au titre du compte d'appui et des informations sur les résultats de l'étude ont été fournies dans le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12 (voir [A/65/761](#), par. 51 à 65). Dans son rapport correspondant ([A/65/827](#)), le Comité consultatif a estimé que le Secrétaire général devait tirer les enseignements des études qui avaient été entreprises, opinion à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution [65/290](#). Le Comité a souligné le coût cumulé des études confiées à des consultants externes et exprimé l'avis que c'était au Secrétariat qu'incombait au premier chef la responsabilité de formuler des propositions concrètes et pratiques eu égard à la conception d'un système de calcul des effectifs à prévoir pour le compte d'appui, en faisant appel au savoir existant dans l'Organisation et aux autres ressources dont il disposait en interne (voir [A/65/782](#), par. 23). De plus, le Comité a estimé qu'il faudrait faire la part des choses entre les capacités essentielles ou de base, qui sont nécessaires pour gérer et appuyer efficacement les opérations de maintien de la paix,

et les capacités modulables, qui permettent de faire face à l'évolution des besoins engendrés par les activités de maintien de la paix. Parallèlement, il faudrait évaluer les capacités, les structures et les procédures d'encadrement qui permettent d'exécuter plusieurs tâches et fonctions de façon plus efficace tout en assurant une meilleure coordination entre le Siège et le terrain.

17. En outre, le Comité a estimé que tout modèle de dotation en effectifs ou proposition concernant le compte d'appui devrait prendre en compte la totalité des ressources existantes, à savoir les postes financés au moyen du compte d'appui, les postes financés au moyen du budget ordinaire et les autres types d'emplois, tels que les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et les emplois de consultants et de prestataires engagés au Siège, et ceux de leurs homologues engagés dans les missions et, le cas échéant, dans d'autres entités hors Siège des Nations Unies.

18. **Le Comité consultatif note que, depuis le moment où l'examen susmentionné a été effectué, le montant des ressources demandées au titre du compte d'appui n'a cessé d'augmenter. Il note également qu'au cours de la même période, la mise en œuvre d'initiatives de transformation à l'échelle de l'Organisation, telles que la stratégie globale d'appui aux missions et les initiatives s'y rapportant, comme les centres de services partagés et les améliorations en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja, ont créé des possibilités de fournir des services d'appui opérationnel aux missions de façon moins coûteuse, plus efficace et plus souple. Le Comité demeure toutefois préoccupé par le fait que ces initiatives n'ont pas eu d'incidence perceptible sur les niveaux des ressources demandées dans les budgets annuels successifs du compte d'appui, lequel continue d'augmenter, alors même que les budgets et les effectifs des missions de maintien de la paix, aussi bien en ce qui concerne le personnel en tenue que le personnel civil, diminuent. Le Comité considère qu'il faut aller au-delà de l'élaboration des budgets annuels et examiner la tendance actuelle de façon plus approfondie afin d'en déterminer les causes profondes. À cet égard, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'entreprendre une étude de suivi sur le compte d'appui et d'en présenter à l'Assemblée, au plus tard au moment où il soumettra le projet de budget pour 2018/19, les conclusions en ce qui concerne : le niveau optimal des ressources du compte d'appui compte tenu du niveau des ressources affectées au maintien de la paix et de la complexité croissante des missions de maintien de la paix, ainsi que des initiatives de transformation à l'échelle de l'Organisation; les centres de services mondial et régional; l'installation des unités hébergées en dehors de New York; les autres mesures qui ont été mises en œuvre dans les opérations de maintien de la paix depuis le dernier examen en date.**

B. Total des ressources nécessaires

19. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751), le Secrétaire général estime le total des ressources nécessaires (y compris celles demandées au titre du progiciel de gestion intégré et de la sécurité des systèmes et des données informatiques) à 332 141 600 dollars (en montant brut), soit une diminution de 4 354 200 dollars par rapport au montant alloué pour 2015/16. Un

tableau récapitulatif des ressources à prévoir au titre du compte d'appui pour l'exercice 2016/17, montrant l'ensemble des ressources nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense et la répartition des montants devant être inscrits au compte d'appui pour chaque département ou bureau, a été fourni au Comité consultatif (voir annexe I). Les ressources nécessaires pour 2016/17 se répartissent comme suit :

a) Les ressources au titre des postes et des autres objets de dépense, d'un montant de 314 489 700 dollars (compte non tenu des ressources à prévoir pour le progiciel de gestion intégré et la sécurité des systèmes et des données informatiques), ce qui représente une augmentation de 10 122 100 dollars, soit 3,3 %, par rapport au montant approuvé sous ces rubriques pour 2015/16;

b) Les ressources au titre du projet relatif au progiciel de gestion intégré, d'un montant de 16 830 400 dollars, soit 14 476 300 dollars (46,2 %) de moins que le montant alloué pour 2015/16;

c) Les ressources au titre de la sécurité des systèmes et des données informatiques, d'un montant de 821 500 dollars, conformément à la résolution [68/247](#) de l'Assemblée générale et compte tenu de la recommandation formulée par le Comité consultatif dans son rapport sur l'état d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques du Secrétariat (voir [A/68/7/Add.11](#), par. 23 et 24) (voir [A/70/75](#), par. 47).

20. Le Secrétaire général analyse les prévisions de dépenses pour 2016/17 aux paragraphes 17 à 51 de son rapport. L'augmentation nette de 10 122 100 dollars pour 2016/17 résulte des variations suivantes (compte non tenu des ressources demandées au titre du projet de progiciel de gestion intégré et de la sécurité des systèmes et des données informatiques) :

a) L'augmentation des prévisions de dépenses au titre des postes (d'un montant de 7 536 800 dollars, soit 3,5 %), imputable principalement à : i) l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour la catégorie des administrateurs; ii) des prévisions de dépenses communes de personnel plus élevées; iii) la révision des coûts salariaux standard; iv) la création proposée de sept postes; v) la proposition de financer au moyen du compte d'appui neuf postes dont le financement est imputé au budget de la BSLB; vi) la transformation proposée de deux postes;

b) L'augmentation des prévisions au titre des autres objets de dépense (d'un montant de 2 585 300 dollars, soit 2,9 %), imputable principalement à l'augmentation nette des ressources nécessaires au titre des consultants (73 400 dollars, soit 1,2 %), des voyages (885 700 dollars, soit 9,2%), des installations et infrastructures (161 400 dollars, soit 0,7 %); des transports terrestres (109 300 dollars) – l'augmentation à cette rubrique tient principalement au transfert de coûts correspondants qui étaient auparavant inscrits à la rubrique Fournitures, services et matériel divers – des communications (651 700 dollars, soit 31,5 %), de l'informatique (1 074 400 dollars, soit 7,4 %) et de la santé (143 100 dollars) – l'augmentation à cette dernière rubrique tient principalement au transfert de coûts connexes qui étaient auparavant inscrits à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. L'augmentation au titre des objets de dépense autres que les postes est en partie compensée par la diminution des ressources demandées au titre du

personnel temporaire (autre que pour les réunions) (509 400 dollars, soit 2,8 %) et des fournitures, services et matériel divers (4 300 dollars, soit 0,03 %).

21. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées pour 2016/17 au titre du compte d'appui, sous réserve des observations et recommandations qu'il formule dans les paragraphes ci-après.

Paramètres budgétaires

22. Les paramètres budgétaires appliqués en ce qui concerne les postes et les autres objets de dépense pour 2016/17 sont expliqués aux paragraphes 52 à 57 du rapport du Secrétaire général. Les coûts salariaux standard définis pour New York par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ont été appliqués pour tous les postes au Siège, et ceux définis pour Genève, Addis-Abeba, Vienne, Nairobi et Entebbe l'ont été pour les postes du HCDH, du BNUUA et des bureaux régionaux du BSCI dans ces lieux d'affectation.

Taux de vacance

23. Le Secrétaire général indique que, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif (voir [A/69/860](#), par. 22 et 23), les taux de vacance de postes prévus dans le budget devraient être déterminés, dans toute la mesure possible, sur la base des taux effectifs. Il indique également qu'on a pris en compte les taux effectifs moyens de vacance des six premiers mois de l'exercice 2015/16 pour calculer les montants à prévoir pour les postes reconduits et que pour les nouveaux postes, on a retenu les taux recommandés pour l'exercice 2015/16. À cet égard, le Secrétaire général annonce que les toutes dernières mises à jour concernant les taux de vacance seront présentées à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le budget du compte d'appui, afin qu'elle puisse se décider en connaissance de cause. On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des informations sur les taux de vacance prévus et effectifs pour 2014/15 et 2015/16, ainsi que sur les taux de vacance prévus pour 2016/17. **Le Comité consultatif note que, conformément à ses recommandations, les taux de vacance prévus pour 2016/17 pour les postes et emplois de temporaire reconduits ont été alignés soit sur les taux de vacance effectivement constatés au 31 décembre 2015 soit sur les taux effectifs moyens pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 décembre 2015. Le Comité note également que des taux de vacance de 50 % et 35 % ont été respectivement appliqués pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de celle des services généraux et catégories apparentées, conformément à sa recommandation susmentionnée, à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution [69/308](#).**

Tableau 2
Taux de vacance pour les exercices 2014/15 à 2016/17

	<i>Taux prévus par le Secrétaire général pour 2014/15</i>	<i>Taux approuvés pour 2014/15</i>	<i>Taux effectifs (moyenne) pour 2014/15</i>	<i>Taux prévus par le Secrétaire général pour 2015/16</i>	<i>Taux approuvés pour 2015/16</i>	<i>Taux effectifs (moyenne) pour la période juillet- décembre 2015</i>	<i>Taux effectifs au 31 janvier 2015</i>	<i>Taux prévus par le Secrétaire général pour 2016/17</i>
Postes								
Postes reconduits								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10,0	12,0	10,8	12,0	12,0	10,6	10,6	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5,0	6,0	5,8	6,0	6,0	6,8	7,9	6,8
Nouveaux postes								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,0	50,0	–	12,0	50,0	–	–	50,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	35,0	35,0	–	6,0	35,0	–	–	35,0
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)								
Emplois reconduits								
Administrateurs	6,0	9,0	18,5	9,0	14,0	14,2	15,9	14,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5,0	5,0	13,0	5,0	10,0	18,6	15,4	18,6
Nouveaux emplois								
Administrateurs	50,0	50,0	–	9,0	50,0	–	–	50,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	35,0	35,0	–	5,0	35,0	–	–	35,0

Dépenses communes de personnel

24. Au paragraphe 53 de son rapport, le Secrétaire général indique que le taux mis à jour, appliqué au calcul des dépenses communes de personnel se rapportant à l'effectif financé au moyen du compte d'appui pour 2016/17 est estimé à 48,4 % des traitements nets, soit un taux plus élevé que le taux estimatif pour 2015/16 (47,8 % des traitements nets). Il indique également que ce taux plus élevé pour 2016/17 est fondé sur les dépenses effectives de l'exercice 2014/15. Le Comité a reçu, suite à sa demande, des informations sur les pourcentages budgétisés et effectifs des dépenses

communes de personnel appliqués au cours des derniers cycles budgétaires, lesquelles sont récapitulées dans le tableau 3.

Tableau 3
Dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements nets : 2011/12 à 2016/17

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Pourcentage budgétisé	45,0	45,0	50,0	49,3	47,8	48,4 ^a
Pourcentage effectif (moyenne)	49,7	49,3	51,9	48,4	51,2 ^b	–

^a Pourcentage prévu pour l'exercice 2016/17.

^b Pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

25. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à suivre de près les dépenses communes de personnel, y compris les facteurs qui déterminent la variation des coûts d'un exercice à l'autre.

Postes

26. Pour l'exercice 2016/17, les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes financés au moyen du compte d'appui s'élèvent à 222 167 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 536 800 dollars, soit 3,5 %, par rapport au montant alloué pour 2015/16. Ce montant permettra de financer 1 365 postes (942 postes d'administrateur et 423 postes d'agent des services généraux), contre 1 347 postes approuvés pour l'exercice 2015/16 (918 postes d'administrateur et 429 postes d'agent des services généraux), soit une augmentation nette de 18 postes (voir [A/70/751](#), résumé et sect. II). Cette augmentation nette de 18 postes résulte de la création de 29 postes [18 postes nouvellement créés, 9 postes transférés de la BSLB au compte d'appui et 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) transformés en postes] et de la suppression de 11 postes.

27. Les changements proposés et les observations et recommandations y relatives du Comité consultatif figurent dans l'examen que fait ce dernier, dans les paragraphes qui suivent, des modifications du tableau d'effectifs proposées pour chaque département et bureau. On trouvera aux annexes II et III du présent rapport des informations sur les propositions du Secrétaire général pour 2016/17 en ce qui concerne les postes, par département et bureau.

Autres objets de dépense

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

28. Le Secrétaire général propose des ressources d'un montant de 17 680 000 dollars au titre du personnel temporaire, ce qui représente une diminution de 509 400 dollars, soit 2,8 %, par rapport au montant alloué pour 2015/16. La diminution tient essentiellement à : l'application de taux de vacance de postes plus élevés (voir tableau 2) et la révision des coûts salariaux standard; elle est compensée en partie par l'augmentation nette de deux emplois de temporaire qui est proposée, comme indiqué ci-dessous. Au total, 116 emplois de temporaire

(110 reconductions et 6 créations) financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont proposés pour 2016/17, contre les 114 qui avaient été approuvés pour 2014/15. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport la liste complète des propositions relatives aux effectifs du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2016/17. L'augmentation nette de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour 2016/17 est imputable aux facteurs suivants :

a) La création de six emplois de temporaire (1 de médecin (P-4) et 1 de spécialiste de l'assurance qualité des soins de santé (P-3) à la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines; 1 de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe; 1 de chef de l'équipe de projet (D-1), 1 d'administrateur de projet hors classe (P-5) et 1 d'administrateur de projet (P-4) au Département de la sûreté et de la sécurité);

b) La transformation de deux emplois de temporaire en postes (1 de juriste (P-3) au Bureau de l'aide juridique au personnel à Nairobi et 1 de fonctionnaire d'administration (P-4) au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires);

c) La suppression de deux emplois de temporaire (1 de logisticien hors classe (P-5) et 1 de spécialiste de la planification (génie) (P-4) à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions).

29. S'agissant de la Division des investigations du BSCI, le Secrétaire général propose de transférer les emplois de temporaire suivants : un P-5, un P-4, deux P-3 et un emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national de l'ONUCI à la MINUSMA; un P-3 du Bureau régional d'investigation de Vienne à la MINUSMA; un P-3 de la MINUL au Bureau régional d'investigation de Vienne; un P-3 du Bureau régional d'investigation d'Entebbe à la MINUSCA.

30. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les propositions relatives aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) figurent dans l'examen qu'il fait des propositions concernant chacun des départements et bureaux.

Consultants

31. Les ressources demandées au titre des consultants pour 2016/17 s'élèvent à 6 123 000 dollars, soit une augmentation de 73 400 dollars, ou 1,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2015/16, et représentent 1,9 % du montant total des ressources demandées dans le projet de budget pour 2016/17 (voir, dans [A/70/751](#), le résumé et le paragraphe 50 ainsi que le tableau qui l'accompagne). Au paragraphe 50 de son rapport, le Secrétaire général présente les critères en fonction desquels les ressources demandées au titre des consultants ont été calculées et propose un tableau récapitulatif des crédits ouverts ou demandés dans cette rubrique depuis l'exercice 2011/12, qui indique également le pourcentage des ressources totales imputées au compte d'appui que représentent les ressources au titre des consultants (compte non tenu des crédits alloués au titre du projet relatif au progiciel de gestion intégré et de la sécurité des systèmes et des données informatiques). Au paragraphe 51, le Secrétaire général indique que les crédits demandés au titre des services de consultants pour l'exercice 2016/17 correspondent aux ressources nécessaires pour des compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles sur le plan interne, et

présente également un tableau récapitulatif de la répartition des ressources nécessaires pour chaque unité administrative, en précisant les services qui sont reconduits et ceux qui sont sollicités pour la première fois. Les ressources demandées comprennent un montant de 1 899 000 dollars destiné à couvrir les services de consultants qui continueront à appuyer l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS dans les missions de maintien de la paix; à fournir des directives en ce qui concerne la comptabilité et l'établissement de rapports dans le respect des normes IPSAS, ainsi que la durabilité des pratiques en la matière; à appuyer la mise en service d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix. Les ressources demandées comprennent également un montant de 1 500 000 dollars destiné à financer l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'un programme de formation connexe pour les missions. Le Comité consultatif note qu'il ressort des propositions du Secrétaire général que les ressources au titre des consultants n'ont cessé d'augmenter au cours des deux derniers exercices budgétaires, passant de 3 450 700 dollars (dépenses effectives) en 2014/15 à 6 049 600 dollars (crédits approuvés) pour 2015/16 et à 6 123 000 dollars (crédits demandés) pour 2016/17. Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour 2016/17 serviront à s'attacher les services de consultants possédant des compétences spécialisées non disponibles en interne, or le Comité continue de prendre connaissance de cas où des ressources ont été demandées pour des activités qui auraient dû être entreprises en tirant parti des compétences disponibles dans la maison (voir les paragraphes 58, 76, 78, 87 et 94 ci-dessous). **Le Comité consultatif réitère la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 60/268, a prié le Secrétaire général, lorsqu'il proposerait les ressources pour les services de consultants, d'expliquer notamment pourquoi l'Organisation ne dispose pas des compétences recherchées. Le Comité invite le Secrétaire général à réexaminer les besoins en matière de consultants et à renforcer les ressources disponibles en interne et à y recourir autant que possible.**

Voyages

32. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2016/17 s'élèvent à 10 523 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 885 700 dollars, ou 9,2 %, par rapport au montant alloué pour 2015/16 (voir [A/69/750](#), résumé). Au paragraphe 39 de son rapport, le Secrétaire général attribue l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages : a) à la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents qui se tiendra à New York en 2017; b) aux voyages qui seront effectués dans le cadre du projet de mise en place du centre d'évaluation à Bonn (voir par. 73 à 76 ci-dessous); c) aux nouvelles activités que devraient mener le Département des opérations de maintien de la paix et le HCDH, en partie pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/70/357-S/2015/682](#)).

33. Dans son rapport précédent (voir [A/69/860](#), par. 67), le Comité consultatif avait noté les faibles taux de conformité à la règle obligeant à réserver les vols 16 jours à l'avance affichés par le Département des opérations de maintien de la paix (36 %) et le Département de l'appui aux missions (35 %). Le Comité a également noté que ces faibles taux de conformité correspondaient dans l'ensemble à ceux observés dans les missions de maintien de la paix par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la

paix pour l'exercice 2013/14 (A/69/5 (Vol. II), chap. II, par. 62). Suite à sa demande, le Comité a reçu un tableau indiquant les taux trimestriels de conformité à la règle d'achat anticipé pour chaque département ou bureau pour la période allant du troisième trimestre de 2014 au troisième trimestre de 2015 (voir annexe V). D'après ce qu'il en ressort, le Comité continue de constater la faiblesse des taux de conformité à ladite règle, en particulier dans le cas du Département de l'appui aux missions (33,5 %), du Département des opérations de maintien de la paix (33 %) et du BNUUA (17,7%). **Le Comité consultatif note avec préoccupation l'absence de progrès s'agissant du respect de la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance.**

34. Au cours de son examen des projets de budget des missions pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif a reçu un document détaillant les prévisions de dépenses au titre des voyages pour cet exercice et leur répartition. Le Comité a également noté, comme il l'avait déjà fait, des cas dans lesquels on aurait souhaité constater une utilisation plus judicieuse des ressources de l'Organisation, qui passerait par exemple par le fait de s'efforcer davantage de combiner les voyages pour réaliser des gains d'efficacité et de réduire la durée des voyages ou le nombre de fonctionnaires participant à chaque voyage, ou encore par le recours à la vidéoconférence.

35. **Le Comité consultatif estime une fois de plus que l'application de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale concernant les conditions de voyage en avion n'a pas fait l'objet de toute l'attention voulue, en ce qui concerne en particulier l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance. Le Comité estime également qu'un plus large recours aux services de visioconférence, une application plus stricte des règles applicables aux voyages en classe économique pour toutes les activités liées à la formation et au partage des connaissances, l'examen du nombre de personnes devant effectuer un même voyage ainsi que la combinaison des voyages chaque fois que cela est possible, permettraient de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de limiter l'augmentation des dépenses liées aux voyages, tout en garantissant l'exécution intégrale des activités prescrites. À cet égard, le Comité recommande d'approuver les ressources d'un montant de 514 500 dollars demandées au titre des voyages en rapport avec la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents. Le Comité recommande également qu'à l'exception des ressources demandées en rapport avec ladite réunion, le montant des ressources demandées au titre des voyages pour tous les départements et bureaux soit maintenu aux niveaux de 2015/16.**

Communications et informatique

36. Le montant demandé au titre des communications pour 2016/17 s'établit à 2 722 800 dollars, soit une hausse de 651 700 dollars (31,5 %) par rapport au montant alloué en 2015/16; le montant demandé au titre de l'informatique s'établit à 15 558 400 dollars, soit une hausse de 1 074 400 (7,4%) par rapport au montant alloué en 2015/16 (voir A/69/750, résumé). Aux paragraphes 42 et 43 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées au titre de ces catégories de dépenses s'explique principalement par : a) le remplacement du matériel obsolète au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; b) la proposition de mise en service de nouvelles

applications concernant les missions au Département de l'appui aux missions; c) l'augmentation des coûts standard afférents aux bureaux du BSCI à Entebbe; d) l'effet net du transfert des dépenses connexes des rubriques Communications et Fournitures, services et matériel divers. Le Comité consultatif fait des observations et des recommandations sur certaines questions se rapportant à la rubrique Informatique dans les parties C et D ci-après.

Avantages attendus d'Umoja

37. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant des ressources proposées pour 2016/17 montre que le Secrétariat s'est engagé à hiérarchiser les activités et à obtenir des gains d'efficacité grâce à la mise en service d'Umoja au Siège. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour le compte d'appui, le Secrétariat s'était efforcé de rationaliser les dépenses en supprimant des postes et des emplois de temporaires et en réduisant les autres objets de dépense dans certains domaines, de sorte que les avantages liés à la mise en service d'Umoja se monteraient à 1 200 300 dollars pour ce qui était des fonctions d'appui, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4

Compte d'appui : avantages découlant de la mise en service d'Umoja pour 2016/17

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Avantages</i>	<i>Description</i>
DPKO	145 500	Suppression d'1 poste d'assistant administratif [G(AC)] au Service administratif (107 300 dollars), réduction des objets de dépense autres que les postes (18 300 dollars) et réduction de 25% des licences Mobile Office (19 900 dollars)
DFS	536 700	Suppression de 3 postes d'assistant à la gestion des ressources humaines [G(AC)] à la Division du personnel des missions et au titre du remplacement des membres du personnel en congé de maternité (437 900 dollars), réduction des objets de dépense autres que les postes (54 900 dollars) et réduction de 25% des licences Mobile Office (7 900 dollars)
BNUUA	28 100	Suppression d'1 poste d'assistant (gestion des installations) (GN)
DM	490 000	Suppression d'1 poste d'assistant (budget et finances) [G(AC)] à la Division du financement des opérations de maintien de la paix et d'1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)] à la Division des achats (214 600 dollars), réduction des objets de dépense autres que les postes (36 600 dollars), réduction des dépenses liées aux consultants IPSAS (84 400 dollars), à l'informatique (128 500 dollars) et aux licences Mobile Office (26 300 dollars)
Total	1 200 300	

38. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que la mise en service d'Umoja a permis de classer plus précisément les dépenses et de normaliser les catégories de dépenses correspondantes, de sorte que dans le budget de 2016/17, certaines dépenses sont inscrites dans des catégories différentes de celles des budgets précédents. Le reclassement permettra d'améliorer la cohérence et la

comparabilité des informations présentées dans les rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016/17. Il concerne principalement les catégories de dépenses suivantes : fournitures, services et matériel divers (les transports terrestres et la santé sont classés dans des catégories de dépenses distinctes); informatique (les licences Mobile Office et les services Web, tels que la maintenance des sites et les abonnements Web, sont classés séparément); communications (les services de rédaction et les abonnements généraux ou spécialisés sont classés séparément). Le Comité consultatif fait d'autres observations sur l'utilisation de la catégorie Fournitures, services et matériel divers dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

Transports terrestres

39. Le Comité consultatif note que, pour la première fois, les montants demandés au titre du compte d'appui comprennent 109 300 dollars pour les transports terrestres, ce qui s'explique principalement par le fait que des dépenses connexes ont été transférées de la catégorie Fournitures, services et matériel divers. Les montants se répartissent comme suit : 26 800 dollars demandés pour le Département des opérations de maintien de la paix pour l'achat et l'entretien d'un véhicule par l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement d'Entebbe; 80 300 dollars pour le BNUUA pour la fourniture de carburants et lubrifiants et l'assurance responsabilité civile pour un parc de 17 véhicules; 2 200 dollars pour couvrir les dépenses des bureaux régionaux d'investigation de Nairobi et de Vienne liées aux transports locaux.

40. **Le Comité consultatif est d'avis que toutes les dépenses afférentes aux transports terrestres devraient être inscrites au budget du bureau correspondant, qui pourrait planifier et suivre l'ensemble des questions (nombre de véhicules, nombre de personnes par véhicule, consommation de carburant et entretien des véhicules). À l'exception du BNUUA, qui est financé principalement par le compte d'appui, le Comité se demande pourquoi les dépenses afférentes aux transports terrestres des autres bureaux devraient être inscrites au budget du compte d'appui.** Dans les paragraphes ci-après, il fait des recommandations précises concernant les ressources demandées au titre des transports terrestres pour le Département des opérations de maintien de la paix (par. 64) et le Bureau des services de contrôle interne (par. 103).

C. Département des opérations de maintien de la paix

41. Le Secrétaire général a proposé de créer 14 postes au Département des opérations de maintien de la paix (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 2 GN). Cinq postes seraient créés et 9 postes supprimés de la BSLB seraient recréés et financés par le compte d'appui. Le Secrétaire général propose aussi de supprimer deux postes (un poste de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) au Bureau du Sous-Secrétaire général et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au Service administratif) et de transférer un poste de spécialiste de la planification militaire (P-4) du Service de la constitution des forces (relevant du Bureau des affaires militaires) à la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens. Il propose en outre de restructurer le Département comme suit : renommer la Section des affaires publiques Service des affaires publiques; modifier les fonctions du chef du Service administratif (D-1) pour y

inclure les fonctions de chef de cabinet adjoint (D-1); créer la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens au Bureau des affaires militaires; renommer le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires Service des questions judiciaires et pénitentiaires; renommer le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité Service de la réforme du secteur de la sécurité; transférer de la BSLB à Entebbe l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement; restructurer la Force de police permanente en transférant quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) de la BSLB à la Division de la police à New York. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs du Département des opérations de maintien de la paix sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 42, 43, 47, 50 et 55 ci-après. Il recommande également que soient revus les montants correspondant aux autres objets de dépense liés aux postes et aux emplois de temporaires dont l'approbation n'a pas été recommandée ou dont la suppression a été recommandée.**

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Transformation de la Section des affaires publiques en Service des affaires publiques et création d'un poste de Directeur des affaires publiques (D-1)

42. Le Secrétaire général propose de renommer la Section des affaires publiques et de créer un poste de Directeur des affaires publiques (D-1). Dans son rapport, il indique que la proposition ferait partie d'une stratégie de communication tous azimuts, favorisant la mobilisation, destinée à redorer le blason des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont la réputation a été ternie par les allégations de faute et l'impression que rien n'était fait pour lutter contre les violations des droits de l'homme. Il y dit aussi que le Directeur accomplirait les tâches se rapportant aux médias, aux supports numériques, à la communication interne et aux relations extérieures et à l'appui aux missions pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, et qu'il serait le conseiller principal en communication des deux secrétaires généraux adjoints. Le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget pour 2015/16, le Secrétaire général avait fait une proposition analogue dans le cadre d'une initiative visant à passer d'une conception classique des activités d'information à une conception dynamique s'appuyant sur une analyse des perceptions des parties intéressées et sur une stratégie prévisionnelle de communication de messages propres à susciter l'adhésion, à dissiper les malentendus et à gérer les attentes (voir [A/69/750](#), par. 50). Dans la recommandation qu'il avait formulée et que l'Assemblée générale avait approuvée, le Comité avait estimé que ce passage d'une conception classique des activités d'information à une conception plus dynamique pourrait se faire dans la limite des ressources existantes sans créer de poste de D-1 ni renommer la Section Service (voir [A/69/860](#), par. 70). **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif est d'avis que la stratégie de communication du Secrétaire général peut être améliorée dans la limite des ressources existantes en faisant participer davantage le Département de l'information. Il recommande donc de ne pas renommer la Section des affaires publiques Service des affaires publiques et de ne pas créer de poste de Directeur des affaires publiques (D-1). Il recommande aussi que les montants des objets de dépense autres que les postes soient revus en conséquence.**

*Modification des fonctions du chef du Service administratif (D-1)
pour y inclure les fonctions de chef de cabinet adjoint (D-1);*

43. Le Secrétaire général propose d'inclure les fonctions de chef de cabinet adjoint dans les attributions du chef du Service administratif, ce qui officialiserait le fait que celui-ci doive exercer des fonctions concernant les stratégies, les orientations et les programmes, ainsi que des fonctions de représentation, en plus de celles liées à l'administration et à la gestion et renforcerait les liens que la fonction entretient avec le chef de cabinet. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des informations sur la manière dont elles s'inscriraient dans la structure existante et sur les fonctions du chef de cabinet, du chef de cabinet adjoint et du chef du Service administratif et souhaité savoir si la structure proposée existait dans d'autres départements du Secrétariat au Siège. Il a été informé qu'il n'y avait pas de précédent concernant l'élargissement des fonctions de chef du Service administratif pour y inclure celles que des représentants du Secrétaire général avaient décrit comme étant celles du chef de cabinet adjoint. **Le Comité consultatif n'a pas reçu de justification venant suffisamment étayer les changements proposés dans les fonctions de chef du Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et il estime que celles-ci doivent continuer de correspondre à celles d'autres chefs de Services administratifs du Siège. Il recommande donc de ne pas étendre les fonctions du chef du Service administratif et de ne pas y inclure les fonctions de chef de cabinet adjoint.**

2. Bureau des opérations

Suppression d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5)

44. Au paragraphe 94 de son rapport sur le budget (A/70/751), le Secrétaire général propose de supprimer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5). Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 68/283, l'Assemblée générale avait approuvé le transfert de ce poste à l'équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général afin d'améliorer la capacité de planification du Département et la coordination avec le Département de l'appui aux missions pour les questions de planification, le but étant de présenter en temps utile au Conseil de sécurité des solutions et des conseils adéquats. Il rappelle également que les tâches correspondant à ce poste étaient les suivantes : a) établir à partir des exemples récents une liste des points à retenir aux fins de la planification; b) dresser un inventaire des principales leçons de la mise en place de nouvelles missions dans des conditions de sécurité extrêmes; c) communiquer sur demande aux équipes de planification qui s'occupent de telle ou telle question les renseignements et les documents d'information nécessaires; d) prévoir des capacités supplémentaires de planification; e) fournir au Bureau du Sous-Secrétaire général tout appui supplémentaire dont il aurait besoin dans son travail. Pour les deux premières tâches, il faudrait avoir recours à des consultations et à des entretiens intensifs à divers niveaux, ce qui supposerait d'organiser des ateliers et des conférences, dont la direction ne saurait être confiée qu'à un administrateur chevronné de la classe P-5.

45. Lorsqu'il a examiné le budget du compte d'appui pour 2016/17, le Comité consultatif a été informé que le renforcement de la planification stratégique intégrée

à l'échelle de tout le système comme au niveau de telle ou telle mission restait l'une des principales priorités du Secrétariat et qu'il constituait une condition essentielle de la conduite efficace des opérations de maintien de la paix. Il a aussi été informé que pour faire en sorte que la planification stratégique des opérations de maintien de la paix soit mieux coordonnée et plus cohérente, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions élaboraient une nouvelle politique de planification, comprenant notamment un examen des opérations de maintien de la paix, qu'ils devraient avoir terminée le 30 juin 2016 au plus tard. Ils y définiraient une procédure de planification standard pour les opérations de maintien de la paix, ils éclairciraient les fonctions et les responsabilités et ils énonceraient des principes, des grandes décisions et des procédures et décriraient les principales structures. Une plus grande cohérence entre les organes politiques, les entités civiles et militaires et les services de police et d'appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions au niveau stratégique devrait se traduire par une plus grande efficacité de la planification des opérations et de l'action sur le terrain. Le Comité a également été informé que l'élaboration de la nouvelle politique serait suivie de programmes de formation spécialisés à l'intention du personnel intervenant dans la procédure de planification au Siège. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées qui relevait du Bureau des opérations serait chargé de dispenser la formation. Ce groupe comprend un poste de spécialiste des affaires politiques financé au titre des ressources extrabudgétaires, et d'autres ressources extrabudgétaires pourraient être demandées pour satisfaire des besoins connexes à court terme et financer l'appui technique nécessaire pour que la formation soit dispensée.

46. Le Comité consultatif considère qu'il faudrait peut-être donner des orientations pratiques sur l'application des nouvelles politiques et des nouvelles procédures relatives à la planification stratégique intégrée et sur l'examen des opérations de maintien de la paix, ainsi que sur la formation correspondante. Il n'est donc pas entièrement convaincu par les arguments avancés pour justifier la suppression du poste ni l'éventuelle utilisation de ressources extrabudgétaires pour financer ces activités. C'est pourquoi il compte que d'autres informations viendront étayer la proposition du Secrétaire général au moment où l'Assemblée générale examinera le budget du compte d'appui.

3. Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Création d'un poste d'administrateur de programmes hors classe (P-5)

47. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'administrateur de programmes hors classe (P-5) au Bureau du Sous-Secrétaire général en vue de définir une approche globale des activités relatives à la pérennisation de la paix qui vaudra pour les différents bureaux et les différentes sections du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, de faire fond sur les initiatives en cours et de resserrer les liens de coopération qui existent entre les partenaires intervenant dans les principaux domaines de la pérennisation de la paix. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que faire le lien entre les activités de pérennisation de la paix menées par le Département et les activités se rapportant à l'état de droit que mènent d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs permettrait d'améliorer la qualité des interventions, sur les plans stratégiques et opérationnels. **Le Comité**

consultatif est d'avis que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité est doté de moyens suffisants pour exécuter la stratégie de pérennisation de la paix du Secrétaire général. Le Comité recommande donc de ne pas créer de poste d'administrateur de programmes hors classe (P-5) au Bureau du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et il recommande également que les montants des objets de dépense autres que les postes soient revus en conséquence.

Création d'un poste de Directeur du Service de la lutte antimines de l'ONU (D-2)

48. Le Secrétaire général propose de créer un poste de Directeur du Service de la lutte antimines (D-2) qui serait imputé au compte d'appui de sorte que l'Organisation puisse exercer une gestion responsable des ressources et financer durablement les fonctions essentielles aux fins de l'appui à apporter aux opérations de maintien de la paix. Au paragraphe 138 de son rapport, il indique qu'en 2015/16, le Service de la lutte antimines a prêté appui à 10 opérations de maintien de la paix et supervisé des allocations de fonds d'un montant de 190 millions de dollars, soit près de trente fois le montant de 2002 (6,5 millions de dollars), année où son tableau d'effectifs comprenait cinq postes imputés au compte d'appui [1 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] au titre de l'appui à trois opérations de maintien de la paix. Il y indique également que les deux postes (P-3) qui ont aussi été imputés au compte d'appui depuis lors ne suffisent pas pour que le Service s'acquitte des très nombreuses tâches qui lui sont confiées. Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a reçu un organigramme du Service de la lutte antimines qui indique que l'effectif est de 38 postes dont 31 sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris celui du Directeur du Service (D-2), et 7 sont imputés au compte d'appui. Le Comité fait d'autres observations sur les services de lutte antimines dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

49. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités de lutte antimines nécessaires pour appuyer le maintien de la paix avaient dépassé le champ d'action classique du Service, à savoir le déminage, pour s'étendre à la protection du personnel des Nations Unies et permettre aux missions de s'acquitter de leur mandat efficacement. Les principales raisons de la hausse des montants demandés au titre des activités de lutte antimines tenaient à la difficulté croissante des conditions dans lesquelles les opérations de maintien de la paix étaient amenées à exercer leurs activités, notamment : a) le fait qu'elles soient déployées dans des lieux fortement contaminés par des restes explosifs de guerre, ce qui supposait de mener, en continu et à grande échelle, des activités de levé des champs de mines et de déminage (c'était le cas pour la FISNUA et la MINUSS); b) le fait qu'elles soient déployées dans des lieux de plus en plus dangereux comme le Mali ou la Somalie, qui se caractérisent par des menaces asymétriques et le recours à des engins explosifs improvisés auxquels les missions et les contingents ne sont guère préparés; c) le fait que, comme c'était le cas de la MINUSCA, la mise en place d'activités de gestion des armes et des munitions était nécessaire pour le maintien de la paix.

50. Le Comité consultatif sait que les Services de lutte antimines jouent un rôle important en appuyant les activités des Nations Unies sur le terrain notamment, mais non exclusivement, celles des opérations de maintien de la

paix. C'est pourquoi il est d'avis que les propositions concernant les effectifs devraient être présentées globalement et qu'une analyse devrait être faite pour évaluer la mesure dans laquelle les montants alloués pour cette activité qui sont prélevés sur le budget ordinaire, les budgets des opérations de maintien de la paix et le budget du compte d'appui, ainsi que sur les ressources extrabudgétaires, sont suffisants. En attendant, le Comité ne peut pas recommander que le poste de Directeur du Service de la lutte antimines de l'ONU (D-2) soit créé au titre du compte d'appui. Il demande aussi que le montant des objets de dépense autres que les postes soit revu en conséquence.

4. Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Transfert de cinq postes (1 P-4, 2 P-3, 2 GN) de l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement de la BSLB à Entebbe en supprimant les cinq postes de la BSLB et en les recréant à Entebbe

51. S'appuyant sur les recommandations faites lors d'un examen interne, le Secrétaire général propose de déplacer à Entebbe l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement, actuellement en poste à la BSLB. Hébergée à la MONUSCO (Base d'appui d'Entebbe), cette équipe serait installée dans les locaux du Centre de services régional à Entebbe. Le Secrétaire général indique que lors de l'examen, il a été constaté que des économies pourraient être faites si des fonctions étaient exercées à Entebbe et que des gains d'efficacité pourraient être obtenus à l'échelle de l'Organisation si le Centre de services régional assurait l'appui administratif lié à l'entrée en fonction de nouveaux membres du personnel en leur proposant une gamme de services spécialement conçue pour eux. Ainsi, le fait de déplacer à Entebbe l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement permettrait que la formation et l'exécution des formalités d'entrée en fonction se déroulent sans heurt et qu'elles soient mieux structurées. Il est indiqué au paragraphe 195 du rapport que le transfert de cette équipe supposerait de supprimer 5 postes à la BSLB et de les recréer à Entebbe en les imputant au compte d'appui. Ayant demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles il était proposé d'imputer ces postes au compte d'appui, le Comité consultatif a été informé que la proposition permettrait d'aligner les fonctions et les ressources du Service intégré de formation, dont l'équipe fait partie.

52. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité consultatif a été informé que vu que 80% du personnel civil de maintien de la paix était déployé en Afrique, le fait de dispenser la formation préalable à Entebbe (près de la MONUSCO, de la MINUSS, de la MINUSCA, de la FISNUA et de la MINUAD) permettrait de combiner formation, exécution des formalités d'entrée en fonction et administration des arrivées et des départs, de sorte que les nouveaux membres du personnel et les missions y gagneraient car les nouveaux venus mettraient moins de temps à rejoindre la mission à laquelle ils sont affectés. Cela permettrait aussi d'utiliser les appareils des Nations Unies pour se rendre dans les missions. À ce sujet, le Comité a été informé qu'en plus des gains d'efficacité, des économies seraient faites car les frais de voyage seraient réduits et les dépenses liées au personnel local seraient ramenées à environ 400 000 dollars par an. Il se pourrait également que les montants prévus dans les budgets des missions au titre des voyages liés au déploiement du personnel pour l'exercice 2016/17 ne soient pas totalement utilisés. En outre, un montant de 85 000 dollars avait été demandé pour l'achat d'un véhicule

particulier, de mobilier et de matériel de bureau, de matériel informatique et de supports de formation pour l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement d'Entebbe.

53. En ce qui concerne la manière dont se ferait le transfert des cinq postes, le Comité consultatif a été informé qu'il serait proposé de supprimer du budget de la BSLB les postes faisant l'objet d'un recrutement international et de les rattacher au budget du compte d'appui. Du point de vue des ressources humaines, les postes visés ne sont pas assortis de conditions particulières; leurs titulaires pourraient donc être mutés à Entebbe et il n'y aurait pas d'indemnité de licenciement à payer. Pour les deux agents des services généraux recrutés sur le plan national, le Comité a été informé que, selon les informations disponibles, la suppression des postes ne devrait pas entraîner le versement d'indemnités de licenciement. Les nouveaux postes seraient créés localement à Entebbe et pourvus selon la procédure établie.

54. Le Comité consultatif prend note du fait que des gains d'efficacité pourraient être obtenus si l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement était transférée de la BSLB à Entebbe. Il est d'avis cependant que plusieurs questions liées à ce transfert n'ont pas été abordées dans le rapport sur le budget et que le complément d'information qui lui a été communiqué n'a pas non plus permis d'y répondre. Sachant que l'équipe sera hébergée à la MONUSCO (Base d'appui d'Entebbe), il faudrait indiquer clairement dans la proposition comment se répartiraient les dépenses opérationnelles et les dépenses d'appui et les présenter séparément. Le Comité souhaiterait également obtenir des éclaircissements au sujet de questions connexes. Il voudrait notamment, mais non exclusivement, savoir si une analyse coûts-avantages énonçant les avantages attendus sur les plans financiers et opérationnels a été entreprise; obtenir des données fiables concernant le personnel à qui est dispensée la formation préalable au déploiement et savoir d'où il vient; savoir quels sont les services médicaux disponibles à la Base d'appui d'Entebbe, sachant que la BSLB offre actuellement des services au personnel en formation préalable au déploiement, et savoir si la Base d'appui d'Entebbe compte améliorer les services qu'elle fournit afin d'offrir le même niveau de services; savoir quels sont les autres services d'appui que fournit la BSLB que la Base d'appui d'Entebbe devra fournir et savoir s'il faudra prévoir d'autres infrastructures pour les fournir; savoir environ combien de temps s'écoulera entre la suppression des postes de la BSLB et le moment où les postes correspondants seront opérationnels à la Base d'appui d'Entebbe; savoir quelles sont les synergies qui pourraient être établies entre l'équipe chargée de la formation du personnel civil préalable au déploiement et le Centre régional de formation d'Entebbe; savoir comment la continuité des services de formation sera assurée lors du transfert et si du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera nécessaire pour l'assurer.

55. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander que l'équipe (cinq postes) soit transférée à Entebbe comme l'a proposé le Secrétaire général ni que les dépenses correspondantes soient imputées au compte d'appui. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le prochain projet de budget, une analyse des incidences concernant les fonctions et l'organisation, dans laquelle figureront également le montant des dépenses correspondantes et les avantages attendus du transfert proposé. Il recommande aussi que les montants demandés

au titre des objets de dépense autres que les postes liés au transfert proposé soient revus en conséquence.

Objets de dépense autres que les postes

56. S'agissant du Département des opérations de maintien de la paix, le montant proposé pour les dépenses autres que le coût des postes s'élève à 11 146 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 276 600 dollars – soit 2,5 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour les dépenses autres que le coût des postes soient approuvés.**

Consultants

57. Le montant des dépenses proposées pour les consultants s'élève à 497 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 13 300 dollars – soit 2,7 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Ces dépenses se décomposent comme suit : a) 312 500 dollars pour engager des consultants dotés des compétences techniques nécessaires pour concevoir et assurer des formations pour les États Membres et les opérations hors siège (169 500 dollars), le Département des opérations de maintien de la paix (89 100 dollars) et le Département de l'appui aux missions (53 900 dollars) sur des sujets généraux comme la déontologie, la gestion, les fonctions de direction, la sensibilisation à l'obligation d'intégrité et l'encadrement, b) 141 000 dollars pour recruter des consultants ayant les compétences techniques requises pour mener quatre évaluations de mission et deux évaluations thématiques avec l'appui du personnel et c) 43 500 dollars pour des consultants externes qui animeront les conférences annuelles du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

58. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que quatre consultants dirigeraient une équipe d'évaluation constituée de membres des équipes d'évaluation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation et de spécialistes provenant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et piloteraient également l'élaboration des rapports d'évaluation détaillés. **Le Comité consultatif estime que ces activités devraient être dirigées par du personnel interne expérimenté et non par des consultants externes.** Le Comité a également été informé que les ateliers permettraient un apprentissage et un partage d'expériences pour des chefs de la composante affaires politiques de missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif se demande pourquoi ces activités ne peuvent être menées en interne sans faire appel à des consultants externes. Compte tenu de ces observations, le Comité recommande de réduire de 141 000 dollars le budget proposé pour les consultants.**

Voyages

59. Le montant des dépenses proposées au titre des voyages s'élève à 4 468 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 180 000 dollars – soit 4,2 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Cette hausse tient essentiellement à des activités liées à la préparation, à l'évaluation et à

des consultations relatives aux missions, ainsi qu'à des voyages pour participer à des séminaires, des ateliers et des réunions d'information. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la hausse du montant proposé pour les voyages liés à la formation au sein de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation était principalement due à l'augmentation prévue du nombre d'activités menées par les équipes itinérantes de formation, qui passeraient de trois pour l'exercice 2015/16 à six pour l'exercice 2016/17, en appui à la formation préalable au déploiement assurée par les États Membres à l'intention des militaires et des policiers dans le cadre des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à l'instauration d'un stage pilote de formation approfondie des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources. **Compte tenu des observations et recommandations formulées au paragraphe 35, en particulier en ce qui concerne le respect de l'obligation d'acheter les billets 16 jours à l'avance, le Comité consultatif recommande que le montant des dépenses pour les voyages soit le même que pour l'exercice 2015/16. À cet égard, le Comité recommande de réduire de 180 000 dollars le montant des dépenses proposées pour le Département des opérations de maintien de la paix au titre des voyages.**

Informatique

60. Le montant des dépenses proposées au titre de l'informatique s'élève à 1 995 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 110 600 dollars – soit 5,9 %. Ces dépenses couvrent : a) l'entretien et la réparation du matériel informatique pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions suivant les termes de l'accord de prestation de services standard établi par l'OICT (1 391 500 dollars), b) l'achat ou le remplacement de matériel informatique courant (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, notamment) pour le compte des deux départements (186 400 dollars), c) la part revenant aux deux départements dans les montants inscrits au compte d'appui au titre des infrastructures centrales au Siège, calculée sur la base des dépenses passées (347 800 dollars) et d) la mise en ligne d'éléments destinés au site Web consacré au maintien de la paix et leur traduction pour diffusion dans les six langues officielles de l'Organisation (70 000 dollars). Il est précisé que l'augmentation tient essentiellement aux dépenses d'informatique standard afférentes aux nouveaux postes proposés et à la comptabilisation dans cette rubrique des services relatifs aux sites Web, qui apparaissaient auparavant à la rubrique fournitures, services et matériel divers.

61. Ayant demandé des précisions concernant le montant de 186 400 dollars proposé pour le remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif a été informé que le matériel informatique était remplacé en considérant que la durée de vie normale était de quatre ans, principalement pour les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, et que, sur une base de 1 442 ordinateurs utilisés, il faudrait remplacer chaque année 360 d'entre eux pour maintenir en état le parc informatique. De plus, de nouveaux appareils informatiques seraient nécessaires pour les nouveaux postes, consultants et stagiaires et pour le personnel temporaire affecté aux missions hors siège. Il a également été expliqué que les budgets des années précédentes relatifs au remplacement avaient été en partie consacrés au remplacement d'appareils comme les systèmes de vidéoconférence, afin d'éviter une forte perturbation des activités

des départements, et n'avaient donc pas été entièrement affectés au remplacement de tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portables pour lesquels ce remplacement était nécessaire.

62. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que les dépenses nécessaires au remplacement standard du matériel, qui concerne notamment les appareils à remplacer en considérant que la durée de vie normale est de quatre ans pour les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, seraient affectées au budget du Service administratif, tandis que les autres dépenses de remplacement, spécifiques ou récurrentes, seraient affectées au budget de la Division de l'informatique et des communications (Département de l'appui aux missions). Le Comité a également été informé que 458 ordinateurs avaient été remplacés au cours de l'exercice 2012/13, 425 au cours de l'exercice 2013/14, 186 au cours de l'exercice 2014/15 et 218 au cours de l'exercice 2015/16 et qu'il était prévu d'en remplacer 451 au cours de la période 2016/17. À la demande du Comité consultatif, il lui a été communiqué une synthèse du plan d'achats de matériel informatique pour l'exercice 2016/17 dans le cadre d'un budget de 600 400 dollars (186 400 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 414 000 dollars pour le Département de l'appui aux missions) pour le remplacement du matériel standard devenu obsolète dans les deux départements (voir le tableau 5 ci-après).

Tableau 5

Achat et remplacement de matériel informatique proposés pour la période 2016/17

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Écrans	451	99 000
Ordinateur de bureau	200	144 000
Appareils de numérisation	30	19 000
Ordinateurs portables	251	338 400
Total		600 400

63. **Le Comité consultatif estime qu'un budget suffisant a été alloué pour le remplacement des ordinateurs et recommande de réduire de 186 400 dollars le budget proposé pour l'exercice 2016/17 pour le remplacement des ordinateurs au Département des opérations de maintien de la paix** (il émet une recommandation semblable pour le Département de l'appui aux missions au paragraphe 81).

Transports terrestres

64. Un montant de 26 800 dollars est demandé au titre des transports terrestres pour l'achat et l'entretien d'un véhicule par l'équipe de formation du personnel civile préalablement au déploiement, une fois l'équipe transférée à Entebbe. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce véhicule serait nécessaire pour le transport de l'équipe de formation et du matériel entre les salles de classe et les installations utilisées pour les exercices de simulation relatifs à la

sécurité, pour l'acheminement du matériel et des fournitures liés à la formation entre les différents lieux où se situent les salles de classe et pour les déplacements vers les bureaux officiels concernés du pays hôte et vers l'aéroport afin de faciliter les arrivées et les départs du personnel et des experts à Entebbe. **Le Comité consultatif n'est pas en mesure d'appuyer la proposition de transfert de l'équipe de formation du personnel civile préalablement au déploiement de la Base de soutien logistique des Nations Unies vers Entebbe. Il recommande donc de réduire de 26 800 dollars le budget proposé pour le Département des opérations de maintien de la paix au titre des transports terrestres.**

D. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

65. S'agissant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Secrétaire général propose de restructurer le Bureau en trois composantes distinctes : un bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et, sous la supervision du Bureau, deux autres piliers, la Section des partenariats politiques (actuelle Section des affaires politiques) et le Service des partenariats institutionnels et opérationnels, ce dernier résultant de la fusion entre la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs et la Section de la planification administrative et des services consultatifs. De plus, au sein du Bureau du Représentant spécial, les fonctions de chef de cabinet ne seraient plus exercées par le chef adjoint du Bureau. Les propositions du Secrétaire général, qui figurent aux paragraphes 218 à 241 de son rapport, impliquent la création de trois nouveaux postes [1 Chef de cabinet (D-1) et 1 responsable de l'information (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du représentant spécial; 1 Chef du Service des partenariats institutionnels et opérationnels (D-1)], la suppression de quatre postes [1 responsable de la planification des achats (P-4), 1 assistant à la sécurité (agent du Service mobile), 1 assistant (communications) (agent du Service mobile) et 1 assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national)], le transfert de 6 postes et la réaffectation de 23 postes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires qui, selon lui, ne permettent pas d'éclairer les propositions présentées dans le rapport sur le budget. **Au vu des éléments dont il dispose, le Comité consultatif considère que les propositions de restructuration du BNUUA n'ont pas été présentées de manière convaincante et ne permettent pas de comprendre comment les changements proposés contribueront à renforcer la collaboration entre les Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité et de fournir une aide coordonnée et cohérente à l'Union africaine.**

66. **Le Comité consultatif rappelle que le BNUUA a été créé en juillet 2010, il y a plus de cinq ans, par la résolution 64/288 de l'Assemblée générale et que le Bureau a regroupé les fonctions des bureaux existants : le bureau de liaison du Département des affaires politiques, l'équipe d'appui du Département des opérations de maintien de la paix aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que la composante appui du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Le Comité constate que, pendant cette période, le rôle du Bureau et sa collaboration avec l'Union africaine ont gagné en ampleur et en complexité. À cet égard, le Comité**

consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de mener une étude détaillée sur le Bureau, notamment sa dotation en effectifs et sa structure de financement, et de présenter ses propositions pour examen par l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 au plus tard. D'ici là, le Comité ne sera pas en mesure de recommander l'approbation de la restructuration proposée pour le BNUUA et les modifications correspondantes du tableau d'effectifs. Le Comité recommande également que les montants correspondants aux dépenses autres que le coût des postes soient ajustés en conséquence.

Objets de dépense autres que les postes

67. S'agissant du BNUUA, le montant proposé pour les dépenses autres que le coût des postes s'élève à 1 048 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 114 400 dollars (soit 12,3 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Cette hausse tient principalement à l'augmentation des dépenses informatiques nécessaires pour remplacer le matériel et maintenir le niveau d'activité actuel. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du montant proposé pour les dépenses autres que le coût des postes pour le BNUUA.**

E. Département de l'appui aux missions

68. S'agissant du Département de l'appui aux missions, le Secrétaire général propose de créer quatre nouveaux postes (1 chef d'équipe (D-1) pour l'Équipe d'appui du BANUS, 1 administrateur de programmes (hors classe) (P-5) et 1 administrateur de programmes (P-4) au Groupe déontologie et discipline, auxquels s'ajoute 1 spécialiste hors classe des questions d'environnement (P-5) à la Division du soutien logistique) et de supprimer trois postes d'assistants chargés des ressources humaines [agents des services généraux (autres classes)] à la Division du personnel des missions. Le Secrétaire général propose également de rebaptiser Service déontologie et discipline le Groupe déontologie et discipline. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en matière d'effectifs pour le Département de l'appui aux missions, à l'exception du poste de chef d'équipe (D-1) au sein de l'Équipe d'appui du BANUS (voir aussi le paragraphe 69). Le Comité recommande également que les montants correspondants aux dépenses autres que le coût des postes soient ajustés en conséquence.**

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Création d'un poste de chef d'équipe (D-1) à l'Équipe d'appui (Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie)

69. Le Secrétaire général propose de créer un poste de chef d'équipe (D-1) au sein de l'Équipe d'appui du BANUS (Bureau du Secrétaire général adjoint) afin de renforcer l'équipe et le soutien au BANUS, qui a connu un développement important depuis sa création. Le Secrétaire général explique que cette équipe, composée de trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)], ne peut plus faire face à l'augmentation des demandes d'appui de la Mission. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas suffisamment étayé sa proposition de création**

d'un nouveau poste D-1 pour diriger l'équipe d'appui du BANUS et n'a pas expliqué pourquoi les capacités supplémentaires requises ne pouvaient être assurées par un poste d'une autre classe. À cet égard, le Comité recommande de ne pas créer un poste de chef d'équipe (D-1) au sein de l'Équipe d'appui du BANUS et recommande également que les montants correspondant aux dépenses autres que le coût des postes soient ajustés en conséquence.

Objets de dépense autres que les postes

70. S'agissant du Département de l'appui aux missions, le montant proposé pour les dépenses autres que le coût des postes s'élève à 14 716 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 796 000 dollars – soit 23,5 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Cette hausse tient principalement aux dépenses non renouvelables liées à la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et à l'augmentation des dépenses informatiques. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour les dépenses autres que le coût des postes soient approuvés.**

Réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents

71. Au paragraphe 24 de son rapport, le Secrétaire général indique que, pour la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui doit se tenir à New York en 2017, il faudrait prévoir un budget de 1 869 100 dollars pour financer les voyages (514 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (1 354 600 dollars), soit 80 200 dollars de plus que le montant approuvé pour la précédente réunion triennale tenue durant l'exercice 2013/14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette réunion était programmée pour janvier 2017 et a reçu les informations suivantes concernant la ventilation des coûts :

a) Voyages : un montant de 514 500 dollars est prévu pour faire voyager en classe économique jusqu'à 49 participants venus des États Membres; il a été expliqué que, par le passé, le Secrétariat avait financé le voyage en avion des participants entre leur pays et New York, les faux frais au départ et à l'arrivée et l'indemnité journalière de subsistance pour 12 jours pour un participant venu de chacun des pays les moins avancés, sur demande;

b) Services de conférence : un montant de 669 200 dollars est prévu pour utiliser trois grandes salles de conférence; il a été expliqué que le Groupe de travail se scinde généralement en trois sous-groupes de travail et que des services d'interprétation sont normalement assurés dans les six langues officielles de l'Organisation pour les séances plénières durant les 10 jours de réunion;

c) Documentation : un montant de 656 300 dollars est prévu pour financer l'édition et la traduction du rapport officiel du Groupe de travail en vue de le présenter à l'Assemblée générale, accompagné du rapport du Secrétaire général et du Comité consultatif (621 400 dollars), pour l'élaboration de documents préparatoires qui seront communiqués aux États Membres (30 500 dollars), la location de vidéoprojecteurs et d'écrans pour les salles de conférence (3 900 dollars) et la distribution de CD-ROM de données (500 dollars);

d) Au titre des coûts divers, un montant de 29 100 dollars est prévu pour financer : la traduction en anglais des données relatives aux coûts qui seront communiquées par les États Membres (20 000 dollars), l'achat du matériel (papier et consommables) nécessaire pour fournir des exemplaires des documents aux États Membres avant la réunion (5 100 dollars), et enfin d'autres services de conférence (4 000 dollars), notamment la fourniture d'eau, pour les participants durant les 10 jours de réunion.

72. Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés sous la rubrique voyages (514 500 dollars) et sous la rubrique fournitures, services et matériel divers (1 354 600 dollars) au titre de la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents qui se tiendra à New York en janvier 2017 soient approuvés.

Centre d'évaluation de Bonn

73. Au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'un montant de 338 000 dollars a été inscrit au projet de budget de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions afin de financer le développement du centre d'évaluation de Bonn (Allemagne), en vue de renforcer la gestion de la relève pour les postes de responsable de l'appui aux missions en constituant une réserve de candidats qualifiés. À la rubrique consultants, le montant proposé comprend 50 000 dollars pour élaborer les outils et méthodes nécessaires pour évaluer les compétences de chaque candidat et 200 000 dollars afin d'engager des consultants spécialisés pour mener les évaluations. À la rubrique voyages, 84 000 dollars sont prévus pour les frais de voyage de 20 candidats, 5 consultants et 3 équipes de direction de New York à Bonn. Enfin, sous la rubrique fournitures, services et matériel divers, 4 000 dollars sont prévus pour financer les frais d'entretien du centre d'évaluation.

74. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la méthode du centre d'évaluation est utilisée par plusieurs fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que par d'autres organisations pour évaluer les candidats à des postes de direction importants. Le Comité a également été informé que l'élaboration d'une méthode qui, selon les représentants du Secrétaire général est conforme aux directives du Secrétariat concernant la sélection du personnel, a commencé en juillet 2015 et que l'essai de fonctionnement du centre d'évaluation s'était déroulé pendant trois jours et demi en octobre 2015. La dernière phase du projet pilote s'est achevée en février 2016, lorsque les candidats ont reçu individuellement une réponse. À sa demande, le Comité a reçu le détail du coût de 215 088 dollars associé à la phase pilote de 2015 : 50 000 dollars pour l'élaboration des outils, 117 600 dollars pour engager des consultants spécialisés, 34 350 dollars pour les frais de voyage de 14 participants et 13 138 dollars pour les frais de voyage de quatre membres du personnel des services centraux. Le Comité a également été informé que le coût par participant s'élève environ à 10 000 dollars. S'agissant du fait que le centre d'évaluation est situé à Bonn, le Comité a été informé que le complexe des Nations Unies à Bonn avait été choisi parmi plusieurs lieux possibles, car il avait été utilisé auparavant aux mêmes fins par d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées en raison des installations dont il dispose. Néanmoins, le Comité a également été informé que l'évaluation aurait pu se dérouler en n'importe quel lieu qui dispose des installations requises.

75. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines n'avait joué aucun rôle lors de la phase pilote du centre d'évaluation et que, dans le système actuel de sélection du personnel, les responsables d'un poste à pourvoir ont encore la charge d'évaluer les candidats de la classe D-2 avant de présenter leurs recommandations au Groupe consultatif de haut niveau (pour les D-2). Le Comité a également été informé que, alors que le centre d'évaluation est considéré comme l'un des outils qui peuvent être utilisés pour évaluer des candidats, le processus de recrutement de directeurs de l'appui aux missions à la classe D-2 avait comporté des entretiens d'appréciation des compétences, qui avaient précédé la phase pilote du centre d'évaluation. En outre, le Comité a été informé que, comme la méthode du centre d'évaluation avait été utilisée conjointement avec une démarche de recrutement particulière, les résultats de ce processus ne seraient pas applicables au recrutement destiné à pourvoir des postes de directeurs de l'appui aux missions (D-2) à l'avenir.

76. Le Comité consultatif souligne que le Bureau de la gestion des ressources humaines est l'organe central pour les questions relatives à la gestion des ressources humaines au Secrétariat de l'ONU et que, à ce titre, il aurait dû participer à cette initiative pilote. Le Comité souligne également l'importance de la coordination avec le Bureau pour que le système de sélection du personnel soit cohérent et que les directives existantes soient interprétées et appliquées de manière uniforme afin que les décisions finales soient prises en fonction du mérite, des compétences avérées, des résultats, de critères objectifs et liés au poste considéré, et des tâches dont l'organisation doit s'acquitter. Le Comité se demande si le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la gestion des ressources humaines se sont réellement concertés avant l'exécution du projet pilote. De plus, le Comité estime que les besoins de financement pour la phase pilote du centre d'évaluation n'ont pas été présentés de manière transparente. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général et recommande de réduire le budget correspondant pour les consultants (250 000 dollars), les voyages (84 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (4 000 dollars).

Consultants

77. Le montant des dépenses proposées pour les consultants s'élève à 1 964 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 269 000 dollars – soit 15,9 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Cette hausse tient principalement à des dépenses liées à la phase pilote du centre d'évaluation et à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre pour la gestion de la chaîne logistique.

78. Le Comité consultatif relève que la proposition présentée prévoit des moyens pour les activités suivantes au titre du Bureau du Secrétaire général adjoint : 30 000 dollars pour que des consultants élaborent un cadre de gestion de la performance permettant à la direction de prendre des décisions efficaces fondées sur des données et au Département d'être efficient et 21 000 dollars pour que des consultants guident sept nouveaux chefs et chefs adjoints de missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait disposer des compétences nécessaires en interne pour mener les activités décrites ci-dessus, sans faire appel à des consultants externes. Le Comité recommande donc de réduire de 51 000 dollars le budget proposé pour les consultants.**

Informatique

79. Le montant des dépenses informatique proposées s'élève à 6 005 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 685 700 dollars – soit 12,9 % – par rapport au montant alloué pour l'exercice budgétaire 2015/16. Il est précisé que cette hausse tient principalement à l'augmentation des besoins matériels, au rattachement des dépenses afférentes aux licences Mobile Office à la rubrique informatique alors qu'elles relevaient précédemment de la rubrique communications et à l'achat envisagé d'applications informatiques pour les missions.

80. Le Comité consultatif relève que le budget proposé comprend 414 000 dollars pour le remplacement du matériel standard devenu obsolète, la durée de vie de très nombreux ordinateurs étant dépassée du fait que leur remplacement n'a pas fait partie des priorités lors des exercices budgétaires précédents. Il est précisé qu'environ la moitié du matériel détenu par le Département doit être remplacée.

81. Au vu du rythme de remplacement observé au cours des dernières années financières, le Comité consultatif considère que l'augmentation du budget proposée pour remplacer les ordinateurs lors de l'exercice 2016/17 n'est pas suffisamment étayée. Le Comité recommande donc de réduire de 414 000 dollars le montant demandé pour les dépenses informatiques.

F. Département de la gestion

Restructuration

82. Le Secrétaire général propose de restructurer le Département de la gestion en intégrant la Section des systèmes d'information ressources humaines dans le Bureau de l'informatique et des communications (voir [A/70/751](#), par. 454). Il indique qu'actuellement, le tableau d'effectifs approuvé pour la Section comprend trois postes [1 P-4, 1 P-3, et 1 G(AC)] et 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et neuf G(AC)] financés au moyen du compte d'appui. Il indique aussi que l'intégration de la Section dans le Bureau de l'informatique et des communications implique de transférer tous les postes et emplois de temporaire, à l'exception d'un emploi de chef de projet (P-4), qu'il est proposé de transférer au Service de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations du Bureau de la gestion des ressources humaines (*ibid.*, par. 454, 474 et 536).

83. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution [66/246](#) et de la section II de la résolution [69/262](#) de l'Assemblée générale, et afin de remédier aux problèmes mis en évidence par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat ([A/67/651](#)), le Département de la gestion a entrepris de regrouper les fonctions et les moyens afférents à l'informatique et aux communications. Cette initiative visait à regrouper, dans le Bureau de l'informatique et des communications, des unités administratives qui assumaient des fonctions touchant à l'informatique et aux communications dans le Département de la gestion, plus précisément dans le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (voir [A/70/6 \(Sect. 29E\)](#), par. 29E.37 et 29E.38). Le

Comité consultatif a étudié cette question en détail dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme du Bureau de l'informatique et des communications pour l'exercice 2016-2017 dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir [A/70/7](#), par. VIII.110 à VIII.112 et VIII.132).

Postes

84. Concernant les effectifs du Département de la gestion, outre le transfert de trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] du Bureau de la gestion des ressources humaines au Bureau de l'informatique et des communications, mentionné au paragraphe 82 ci-dessus, le Secrétaire général propose également : a) de transférer un poste de technicien du service d'assistance [agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité au Bureau de l'informatique et des communications et de supprimer un poste d'assistant (budget et finances) [agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; b) de reclasser un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) en poste de chef de section (P-5) et de supprimer un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] dans le Bureau des services centraux d'appui.

85. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant la restructuration et l'effectif du Département de la gestion soient approuvées, sous réserve des observations formulées aux paragraphes 91 et 93 ci-dessous. Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des objets de dépense autres que les postes.

1. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Autres objets de dépense

Consultants

86. Le Secrétaire général demande un montant de 1 899 000 dollars au titre du recrutement de consultants pour 168 mois de travail, ce qui représente une diminution de 492 000 dollars (20,6 %) par rapport à l'exercice 2015/16. Il affirme que ces consultants sont indispensables pour continuer à appuyer des tâches telles que l'établissement de la troisième série d'états financiers conformes aux normes IPSAS concernant les missions de maintien de la paix; la mise en service d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix; la conformité de la comptabilité et des états financiers aux normes IPSAS; la mise en œuvre d'activités axées sur la durabilité, telles que le renforcement des contrôles internes, ainsi que la formation et le développement des compétences.

87. Le Comité consultatif a demandé des informations sur la réduction des ressources nécessaires pour appuyer l'application des normes IPSAS. Il a été informé qu'entre 2012 et 2015, le nombre de consultants employés à cet effet avait atteint le maximum de 18, qu'il est proposé de ramener à 12 durant l'exercice 2016/17, et que durant l'exercice 2015/16, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de responsable de la gestion des changements liés aux normes IPSAS (P-5) avait été supprimé et un autre emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4) créé pour le remplacer. Il a également été informé qu'après 2017, les

dépenses inscrites au titre du recrutement de consultants devaient être éliminées, sauf dans le cadre de tâches spécifiques et de courte durée. **Le Comité consultatif est d'avis qu'au cours de l'exercice 2016/17, il faut continuer de rationaliser le recours aux consultants pour appuyer les activités en cours liées aux normes IPSAS et utiliser les capacités internes pour soutenir l'application des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix. Il recommande donc de réduire de 380 000 dollars le montant que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget au titre des consultants. Il attend également avec intérêt d'examiner, dans le prochain projet de budget du compte d'appui, un plan de réduction des effectifs affectés à l'application des normes IPSAS.**

2. Bureau de la gestion des ressources humaines

Autres objets de dépense

Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations

Transfert de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations

88. Le Secrétaire général indique que la proposition initiale relative à la mobilité qui a été soumise à l'Assemblée générale a été élaborée au cours des années précédentes par la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines, et que deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-3 et 1 G(AC)] ont été créés à l'appui. Les tâches liées à la mise en œuvre du dispositif de mobilité incombant désormais à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations, le Secrétaire général propose que les deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) créés à cette fin lui soient transférés. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts proposés.**

Division des services médicaux

Nouveaux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) : un médecin (P-4) et un responsable de la sûreté et de la qualité des soins (P-3)

89. Le Secrétaire général indique que la Division des services médicaux a été chargée de mettre en œuvre la recommandation spécifique du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix relative à la création d'un dispositif de gestion des résultats en matière de santé (voir [A/70/95-S/2015/446](#), par. 305). À cet égard, il propose un projet, qui sera confié à la Division des services médicaux, dans le cadre duquel l'accent sera mis dans un premier temps sur les hôpitaux de niveau 2, les centres de consultation de niveau 1 exploités par l'ONU et les équipes d'évacuation sanitaire aérienne, puis le champ d'application sera progressivement élargi pour englober toutes les capacités sanitaires des missions, tant civiles que militaires. L'équipe chargée du projet travaillera en collaboration avec les États Membres intéressés et arrêtera des normes pour la fourniture de soins, les processus d'administration des hôpitaux et cliniques de terrain, ainsi que pour la manière dont les soins d'urgence et post-traumatiques sont fournis dans les missions

(voir A/70/751, par. 455 à 457). Au paragraphe 11 de son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a formulé des observations concernant les propositions du Secrétaire général relatives aux initiatives de réforme globale émanant du rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix.

90. Pour mettre en œuvre le projet susmentionné, le Secrétaire général propose de créer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) : un de médecin (P-4) et un de responsable de la sûreté et de la qualité des soins (P-3). Le médecin sera notamment chargé d'assurer l'encadrement technique et professionnel du projet et de faire la liaison avec les médecins sur le terrain et les experts médicaux militaires des États Membres. En ce qui concerne le responsable de la sûreté et de la qualité des soins, le Secrétaire général propose qu'il soit affecté à une mission participant au projet et qu'il appuie deux autres missions au maximum. Il propose aussi qu'il dirige les opérations sur le terrain, en particulier qu'il mette l'accent sur les soins infirmiers et qu'il aide le médecin.

91. Dans le présent rapport, si le Comité consultatif reconnaît qu'il faut renforcer les capacités en matière de soins de santé dans les opérations de maintien de la paix, il est d'avis que garantir une couverture sanitaire adéquate au personnel des missions de maintien de la paix aurait déjà dû figurer parmi les priorités de l'Organisation et ne devrait pas, à ce stade, apparaître comme un objectif nouveau. Il estime qu'en élaborant ces propositions visant à renforcer les capacités, le Secrétaire général devrait définir clairement les fonctions sous-jacentes et leur place dans la structure organisationnelle globale, y compris préciser les résultats et avantages particuliers attendus. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de l'emploi de temporaire de médecin (P-4) et, faute de proposition claire et détaillée concernant l'emploi de temporaire de responsable de la sûreté et de la qualité des soins (P-3), il recommande de ne pas approuver sa création. Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant prévu pour les objets de dépense autres que les postes.

3. Bureau des services centraux d'appui

Postes

Division des achats

*Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4)
en poste de chef de section (P-5)*

92. Le Secrétaire général propose de reclasser un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) de la Section des achats (informatique et communications) en poste de chef de section (P-5), dont le titulaire jouera un rôle moteur stratégique sur tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement en informatique et communications. Il indique qu'actuellement, les achats des biens liés à l'informatique et aux communications ainsi que des services connexes pour les missions, le Siège et les bureaux hors siège sont gérés par une section dirigée par un fonctionnaire chargé des achats de classe P-4 au sein du Service des achats (missions). Compte tenu de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 de remédier au cloisonnement des activités touchant l'informatique et les communications partout au Secrétariat et dans tous les lieux d'affectation et toutes les missions, le

Secrétaire général est d'avis que le rôle de chef de section devient essentiel afin d'assurer la direction stratégique des opérations complexes d'achat des actifs relatifs à l'informatique et aux communications à l'échelle mondiale et propose par conséquent le reclassement de ce poste à la classe P-5 (ibid., par. 496 à 499).

93. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son examen du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, l'Assemblée générale avait étudié la demande de reclassement du poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) en poste (P-5) et, souscrivant à la recommandation du Comité sur la question, décidé dans sa résolution 68/283 de ne pas l'approuver. **Dans le cas présent, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'apporte pas suffisamment d'éléments de justification supplémentaires à l'appui de sa proposition et recommande donc de ne pas approuver le reclassement.**

Autres objets de dépense

Consultants

94. Le Secrétaire général demande un montant de 237 500 dollars au titre du recrutement de consultants pour l'exercice 2016/17 au sein du Bureau des services centraux d'appui, ce qui représente une augmentation de 2 500 dollars (soit 1,1 %) par rapport à l'exercice 2015/16. Sur ce total, 150 000 et 60 000 dollars seront employés à des tâches touchant respectivement à l'entretien et à la conservation des archives des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 513 et 514). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, les opérations de maintien de la paix enregistrant de plus en plus leurs travaux sous format numérique, la Section des archives et de la gestion des dossiers était tenue de fournir des conseils sur la numérisation, l'absorption et la conservation des dossiers des opérations de maintien de la paix et d'assurer leur sécurité informatique. **Le Comité consultatif considérant que l'archivage et la sécurité des dossiers sont des fonctions permanentes essentielles, il faudrait utiliser autant que possible les capacités internes. Le Comité recommande de ne pas approuver le montant de 210 000 dollars demandé afin de financer les services de consultants liés à des fonctions d'archivage.**

4. Bureau de l'informatique et des communications

Restructuration du Bureau et transferts connexes

95. Le Secrétaire général propose d'ajuster les ressources demandées pour le Bureau de l'informatique et des communications au titre du compte d'appui par rapport à la structure du Bureau approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/247 et 70/248 à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Dans le cadre de la restructuration, il propose d'intégrer la Section des systèmes d'information ressources humaines au Bureau à New York et à Bangkok, ce qui implique de transférer 3 postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] et 15 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 9 G(AC)] financés au moyen du compte d'appui du Bureau de la gestion des ressources humaines au Bureau de l'informatique et des communications (ibid., par. 536 et 548 à 557). La restructuration proposée implique également de transférer un poste de technicien du service d'assistance [agent des services généraux (Autres classes)] du Service de l'informatique financière au

Bureau de l'informatique et des communications (ibid., par. 541 et 542) (voir aussi par. 82 et 84 ci-dessus).

Autres objets de dépense

Informatique

96. Le Secrétaire général demande un montant de 4 612 000 dollars pour financer les dépenses, non comprises dans les coûts standard, associées à l'achat de matériel informatique et de logiciels spécialisés, aux licences et redevances et aux services contractuels nécessaires aux opérations de maintien de la paix, ce qui représente une augmentation de 1 104 300 dollars (soit 31,5 %) par rapport à l'exercice 2015/16. La hausse du montant demandé tient principalement au transfert de la Section des systèmes d'information ressources humaines du Bureau de la gestion des ressources humaines au Bureau de l'informatique et des communications dans le cadre de la restructuration (ibid., par. 589 et 590; voir aussi par. 82 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le détail de la ventilation des ressources demandées au titre de l'informatique pour les exercices 2015/16 et 2016/17. Il figure à l'annexe VI du présent rapport.

G. Bureau des services de contrôle interne

97. Concernant les effectifs du BSCI, le Secrétaire général propose de transférer trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3] et huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-5, 1 P-4, 5 P-3 et 1 GN] de la Division des enquêtes, comme indiqué ci-après.

98. En ce qui concerne la création proposée du Bureau de l'investigateur résident de la MINUSCA, il est proposé de transférer :

a) Un poste d'enquêteur principal (P-5) de la Division des enquêtes à New York au Bureau de l'investigateur résident de la MINUSCA qu'il est proposé de créer;

b) Un poste d'enquêteur (P-4) du Bureau régional d'investigation d'Entebbe au Bureau de l'investigateur résident de la MINUSCA qu'il est proposé de créer;

c) Un emploi de temporaire d'enquêteur (P-3), du Bureau régional d'investigation d'Entebbe au Bureau de l'investigateur résident de la MINUSCA qu'il est proposé de créer.

99. En ce qui concerne la création proposée du Bureau de l'investigateur résident de la MINUSMA, il est proposé de transférer :

a) Cinq emplois de temporaire [1 d'enquêteur résident en chef (P-5), 1 d'enquêteur résident (P-4), 2 d'enquêteur résident (P-3) et 1 d'assistant administratif (GN)] du Bureau de l'investigateur résident de l'ONUCI au Bureau de l'investigateur résident de la MINUSMA qu'il est proposé de créer;

b) Un emploi de temporaire d'enquêteur résident (P-3) du Bureau régional d'investigation de Vienne au Bureau de l'investigateur résident de la MINUSMA qu'il est proposé de créer;

100. Le Secrétaire général propose également de transférer :

a) Un poste d'enquêteur (P-3) du Bureau de l'investigateur résident de la MINUSTAH au Bureau régional d'investigation d'Entebbe;

b) Un emploi de temporaire d'enquêteur (P-3) du Bureau de l'investigateur résident de la MINUL au Bureau régional d'investigation de Vienne. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cet emploi remplacerait celui d'enquêteur (P-3) qu'il avait été proposé de transférer à la MINUSMA afin d'assurer le maintien de la surcapacité temporaire à Vienne pour les missions appuyées par le Bureau. **Compte tenu de la proposition de créer un Bureau de l'investigateur résident à la MINUSMA et du fait que les missions appuyées par le Bureau régional d'investigation de Vienne sont en phase de retrait, le Comité consultatif est d'avis que ni cette surcapacité temporaire à Vienne, ni le maintien de l'emploi de temporaire à la MINUL ne sont nécessaires. Il recommande de supprimer cet emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et de recalculer en conséquence les montants correspondants prévus pour les objets de dépense autres que les postes.**

101. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée à l'alinéa b) du paragraphe 100 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs du BSCI.**

Taux de vacance de postes

102. Lorsqu'il a examiné le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif a reçu des informations faisant état d'un taux moyen de vacance de postes de 22,8 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 9,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées en ce qui concerne les 119 postes autorisés pour le BSCI financés au moyen du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 31 janvier 2016. Une analyse plus poussée a révélé qu'en moyenne, 5 des 17 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de la Division des enquêtes étaient restés vacants au cours de cette période. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que malgré les efforts qu'il faisait pour que ses avis de vacance de postes soient publiés le plus largement possible et que davantage de candidats soient convoqués à des épreuves de sélection, le Bureau peinait encore à recruter des enquêteurs pour des missions et à les garder. Le Comité a également été informé qu'un examen complet des méthodes de recrutement employées par le Bureau était en cours, afin notamment d'élargir la composition démographique des viviers et d'assurer l'égale représentation des hommes et des femmes, d'attirer davantage de candidats francophones et de rendre le processus de recrutement plus rapide et moins coûteux. **Le Comité consultatif s'est déjà exprimé par le passé au sujet des taux de vacance traditionnellement élevés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du BSCI et sur leurs éventuelles incidences sur l'exécution des produits en temps voulu (voir A/69/860, par. 86). Il réaffirme que le Secrétaire général doit pourvoir rapidement les postes vacants et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui rendre compte des résultats de l'examen des méthodes de recrutement employées par le Bureau dans ses futurs rapports à l'Assemblée.**

Transports terrestres

103. Un montant de 2 200 dollars est demandé au titre des transports terrestres pour couvrir les dépenses des bureaux d'investigation régionaux de Nairobi et de Vienne relatives aux transports locaux. Le Secrétaire général indique que ce montant rend compte du transfert des dépenses connexes de la catégorie des fournitures, services et matériel divers. **Le Comité consultatif est d'avis que la totalité des coûts relatifs aux transports terrestres devraient être inclus dans le budget des bureaux concernés et non pas dans le compte d'appui. En conséquence, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres pour le BCSI soit réduit de 2 200 dollars.**

104. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées pour le BCSI au titre des objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 103 ci-dessus.**

H. Administration de la justice

Postes

105. Pour l'administration de la justice, le Secrétaire général propose : a) de transformer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de juriste (P-3) en un poste au Bureau de l'aide juridique au personnel; et b) de créer un poste de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies du Centre de services régional d'Entebbe. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant l'administration de la justice, sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 106 ci-après.**

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

*Création d'un poste de spécialiste du règlement des différends (P-4)
au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations
Unies du Centre de services régional d'Entebbe*

106. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies du Centre de services régional d'Entebbe, ce qui permettra au Bureau de faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, d'assurer une formation au règlement des différends à un plus grand nombre de membres du personnel des missions de maintien de la paix et de s'acquitter d'autres fonctions connexes, notamment de contribuer au recensement des questions intersectorielles. À cet égard, le Secrétaire général indique que, s'il est vrai que le nombre total des effectifs des missions de maintien de la paix devrait diminuer en 2016/17, le Bureau sait d'expérience que la réduction des effectifs dans les missions entraîne une augmentation du nombre de dossiers de règlement des différends (voir [A/70/751](#), par. 664 à 666). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste de la classe P-4 à Entebbe et estime que les moyens actuels du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies devraient suffire pour faire face au volume de travail de l'exercice 2016/17. Il recommande donc de ne pas approuver la création de ce poste. Il recommande**

également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.

Autres objets de dépense

Création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies du Centre de services régional d'Entebbe

107. Le Secrétaire général propose également de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies du Centre de services régional d'Entebbe, ce qui permettrait au Bureau de faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, qui s'explique par la réduction des effectifs des missions de maintien de la paix, et à d'autres fonctions connexes (ibid., par. 667 et 668). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de la classe P-4 à Entebbe et recommande donc de ne pas approuver la création de cet emploi. Le Comité recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.**

I. Bureau des affaires juridiques

Postes

Création d'un poste de juriste (P-4) au Bureau du Conseiller juridique

108. Le Secrétaire général propose de créer un poste de juriste (P-4) au Bureau du Conseiller juridique, ce qui permettrait au Bureau de faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'avis juridiques émanant des opérations de maintien de la paix et à la complexité des questions soulevées. Le Secrétaire général indique que, compte tenu du cours des événements, les demandes d'avis sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix, notamment les questions découlant de l'interprétation des mandats établis par le Conseil de sécurité et les problèmes liés aux accords passés avec les États et les organisations régionales ou sous-régionales qui fournissent un appui au fonctionnement des opérations des Nations Unies, devraient entraîner une augmentation de la charge de travail du Bureau en 2016/17 (ibid., par. 694 à 700). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2011 et 2015, le nombre de questions relatives aux missions de maintien de la paix traitées par le Bureau du Conseiller juridique était compris dans la fourchette 821-810. Le Comité a également été informé qu'au cours du prochain exercice, en plus des avis juridiques qu'il fournissait sur de nombreuses questions intéressant les opérations de maintien de la paix, le Bureau pourrait aussi être chargé de formuler des avis sur la création de groupes d'experts extérieurs et sur l'appui à leur fournir, étant donné que la création de tels groupes était de plus en plus fréquente ces dernières années et que certains de ces groupes s'intéressaient aux questions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif note que la plupart des groupes d'experts extérieurs mentionnés à titre d'exemple s'intéressent aux activités prévues dans le budget-programme de l'Organisation. Il n'est donc pas convaincu de la nécessité de créer un poste de la classe P-4 au Bureau du Conseiller juridique et estime que le Bureau devrait utiliser les moyens dont il**

dispose pour fournir des avis juridiques sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2016/17. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la création de ce poste. Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.

J. Département de la sûreté et de la sécurité

109. Au Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétaire général propose de créer, pour une période d'un an, une équipe de gestion de projet dotée de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 D-1 (chef de l'équipe de projet), 1 P-5 (administrateur de projet hors classe) et 1 P-4 (chargé de projet)] qui sera chargée d'élaborer le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de l'exécuter. Il indique que ce projet a été lancé pour prendre en compte les préoccupations exprimées par le Comité consultatif et donner suite aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/539), auxquelles l'Assemblée générale avait souscrit dans sa résolution 59/276 (voir A/70/751, par. 726). L'équipe de projet planifierait, mettrait au point et coordonnerait la première phase d'intégration de la structure de sécurité qui serait administrée de manière centralisée par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Cette phase d'intégration viserait à : a) accroître l'efficacité et l'efficience de l'emploi des ressources en matière de sécurité; b) approfondir les compétences de l'ensemble du personnel du Secrétariat chargé de la sécurité et de la sûreté en les clarifiant et en améliorant la gestion de la mobilité et de l'organisation des carrières au niveau mondial; c) mieux harmoniser les besoins opérationnels, y compris pour ce qui est des dispositifs d'intervention en cas de crise, au moyen d'une approche fondée sur les risques; d) améliorer partant la prestation des services renforçant la sûreté et la sécurité du personnel.

110. Le Comité consultatif a demandé pourquoi cette demande de financement d'un projet d'intégration était présentée maintenant alors que le rapport du Secrétaire général (A/59/365) et le rapport correspondant qu'il avait présenté (A/59/539) avaient été publiés en 2004 et que les conclusions et recommandations qui y figuraient avaient été approuvées la même année par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276. Il a été informé que cette demande était présentée maintenant parce que les conditions de sécurité dans lesquelles opéraient les Nations Unies à l'échelle mondiale continuaient de se détériorer et qu'il fallait se doter d'un dispositif de sécurité flexible et coordonné composé de professionnels pour relever les défis actuels.

111. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées à cet égard au paragraphe 24 de son rapport correspondant, dans lequel il a indiqué ce qui suit : « De l'avis du Comité, la structure de sécurité proposée représente un progrès, mais elle semble loin d'être unifiée malgré son titre. Le Comité fait remarquer qu'il reste encore beaucoup à faire pour que la réorganisation débouche sur une intégration réelle plutôt que sur une simple coordination renforcée. Dans l'état actuel des choses, les structures de sécurité distinctes continueront d'exister, tout comme les possibilités de double emploi et une possible et dangereuse confusion. »

112. Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a non seulement créé le Département de la sûreté et de la sécurité mais aussi approuvé plusieurs initiatives structurelles qui devaient être mises en œuvre par le Secrétaire général et faire l'objet d'un rapport à l'Assemblée. Il note cependant qu'aucun rapport n'a été présenté à l'Assemblée depuis. Le Secrétaire général indique que le Secrétariat ne s'est toujours pas doté d'une structure unifiée assurant la sécurité au Siège et dans les missions et, selon ses représentants, cette situation nuit à l'efficacité des services fournis, à la rationalité de l'utilisation des ressources disponibles, à la coordination des services et à la cohérence de l'application des politiques et procédures relatives à la sûreté et à la sécurité.

113. Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à examiner l'application de la résolution 59/276 et à rendre compte à l'Assemblée des résultats. D'ici là, il ne sera pas en mesure de recommander l'approbation la proposition du Secrétaire général concernant la création de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.

Voyages

114. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'établit à 787 600 dollars, ce qui représente une hausse de 24 600 dollars, ou 3,2 %, par rapport au montant alloué en 2015/16. Il est indiqué que ces ressources couvriront les activités de planification, d'évaluation et de consultation menées dans les missions (383 500 dollars), le déploiement rapide de conseillers en gestion du stress chargés d'assurer des services de gestion d'urgence du stress traumatique et d'évaluer les besoins y relatifs dans quatre missions de maintien de la paix (42 500 dollars), les voyages des instructeurs du Service de la sécurité et de la sûreté spécialisés dans le maniement des armes à feu qui se rendront dans les missions pour évaluer les programmes d'instruction, les nouveaux stages et les nouvelles politiques en la matière (33 100 dollars) et les voyages au titre de diverses activités de formation (328 500 dollars). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 24 600 dollars les montants prévus par le Département de la sûreté et de la sécurité au titre des voyages.**

115. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 113 et 114 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour les objets de dépense autres que les postes.

K. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Postes

116. En ce qui concerne les effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire général propose de créer quatre postes (3 P-4 et 1 P-3) et de transférer trois postes de la classe P-4 de Genève à New York, à savoir deux postes du Service de l'Afrique à Genève à la Section de l'appui aux missions

de paix à New York et un poste de la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation de la Division de la recherche et du droit au développement à Genève au Bureau de New York.

1. Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique

117. Le Secrétaire général indique que le tableau d'effectifs de la Section de l'appui aux missions de paix comprend sept postes [1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4) imputés au compte d'appui. Le Comité consultatif rappelle que, jusqu'en décembre 2014, le Haut-Commissariat a fourni un appui spécifique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par l'intermédiaire de sa Section de l'appui aux missions de paix et des interventions rapides, qui dépend de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique, basée à Genève. Il rappelle également qu'avec la mise en place d'une entité financée au moyen du compte d'appui pendant l'exercice 2014/15, le Haut-Commissariat a provisoirement consolidé ses ressources consacrées aux opérations de paix dans une Section de l'appui aux missions de paix située à New York (voir [A/69/860](#), par. 101). Il rappelle en outre que dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, l'Assemblée générale, dans sa résolution [70/247](#), a approuvé la création d'une Section de l'appui aux missions de paix distincte à New York.

118. Dans le cadre des propositions du Secrétaire général au titre du compte d'appui, le Comité consultatif s'est enquis de l'objectif ultime du Haut-Commissariat en matière de consolidation de ses ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix à New York et du calendrier prévu. Il a été informé que le Haut-Commissariat avait adopté une stratégie consistant à présenter ses besoins aux États Membres au fur et à mesure en ciblant chaque année les priorités les plus urgentes, et qu'il avait d'abord chargé une équipe spécialisée, à la Section de l'appui aux missions de paix à New York, d'intégrer les droits de l'homme au maintien de la paix. Le Comité a également été informé que cette démarche avait permis au Haut-Commissariat de revoir annuellement les montants demandés, d'intégrer de nouvelles fonctions dans sa structure organisationnelle et d'étoffer ses effectifs, notamment en recrutant et en formant de nouveaux fonctionnaires.

119. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter ses propositions concernant la consolidation à New York des ressources consacrées à des mandats de maintien de la paix spécifiques en mettant en évidence les structures organisationnelles envisagées tant à New York qu'à Genève et les rattachements hiérarchiques correspondants, compte tenu des ressources existantes et de leur répartition entre les fonctions et les lieux d'affectation.

120. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général, soulignant la nécessité de renforcer les interactions sur le terrain avec les bénéficiaires visés, disait vouloir placer des effectifs supplémentaires plus près de ces derniers, et proposait pour ce faire de renforcer la présence régionale du Haut-Commissariat en créant huit pôles régionaux et en transférant sur le terrain des postes basés à Genève. Il avait noté à cet égard que le rôle de la Section de l'appui aux missions de paix par rapport aux nouveaux pôles méritait d'être clarifié et précisé (voir [A/70/7](#), par. VI.7, VI.17 et

VI.18). Il rappelle également que, dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations du Comité et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session, pour examen et approbation, une proposition révisée concernant la restructuration de la présence du Haut-Commissariat dans les régions. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les propositions révisées du Secrétaire général, qui seront examinées par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.**

Nouveaux postes

121. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section de l'appui aux missions à New York pour fournir un appui spécifique aux composantes droits de l'homme de la MINUSS et de la MINUAD. Il explique qu'avec les ressources dont il dispose actuellement, le Haut-Commissariat n'est pas en mesure d'offrir à la MINUSS et à la MINUAD, au jour le jour, les compétences spécialisées et techniques requises par les mandats que le Conseil de sécurité leur a confiés. Il indique que le titulaire du poste fournirait des conseils et un appui à la MINUSS, à la MINUAD, au Département des opérations de maintien de la paix et au Haut-Commissariat sur les questions relatives aux droits de l'homme (voir A/70/751, par. 768).

122. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, le nombre de postes dans le domaine des droits de l'homme était de 110 à la MINUSS et de 91 à la MINUAD et que ces effectifs combinés représentaient 31 % du personnel chargé des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix. Il a également été informé que les ressources utilisées par le Haut-Commissariat pour fournir un appui à la MINUAD et à la MINUSS n'étaient pas suffisantes compte tenu des mandats que le Conseil de sécurité avait confiés à ces missions et du fait que le Département des opérations de maintien de la paix avait demandé qu'un appui soit apporté à ces pays dans le domaine des droits de l'homme. Il a aussi été précisé au Comité que, en raison de la crise des droits de l'homme qui se poursuivait au Soudan du Sud et du fait que la MINUSS avait été chargée d'appuyer l'accord de paix pour le Soudan du Sud, qui comportait plusieurs dispositions relatives aux droits de l'homme, le Département et la MINUSS avaient sollicité davantage d'avis et de conseils de spécialistes de ce domaine. Le Comité a été informé que, compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général avait demandé la création d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section de l'appui aux missions de paix à New York.**

123. Le Secrétaire général propose également de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à Addis-Abeba, dont le titulaire travaillerait dans les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine car ses fonctions s'inscriraient dans le prolongement du mandat de ce dernier, pour garantir que l'analyse des questions relatives aux droits de l'homme soit prise en compte dans la planification, par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Bureau, du déploiement d'opérations de paix conjointes de l'ONU et de l'Union africaine ou d'opérations de l'Union africaine appuyées par l'ONU mandatées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général indique que le titulaire du poste serait notamment chargé de conduire les efforts faits par le Bureau pour renforcer les capacités des

homologues de l'Union africaine et leur permettre de traduire les priorités en matière de droits de l'homme en concepts d'opérations et en règles d'engagement afin de mettre en œuvre les mandats établis par le Conseil de sécurité, et d'aider le Bureau à évaluer les programmes de travail voulus, la structure des effectifs et les ressources budgétaires en vue de l'intégration des droits de l'homme à ces opérations (ibid., par. 773 et 774).

124. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, du fait de l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine, le nombre de demandes que celle-ci avait déposées en vue d'obtenir un appui pour la prise en compte des questions relatives à l'analyse et à la protection des droits de l'homme dans la planification des opérations de maintien de la paix et l'application des politiques et cadres relatifs aux droits de l'homme n'avait cessé d'augmenter. Le Comité a également été informé que l'Union africaine avait demandé au Haut-Commissariat, directement ou par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de lui fournir un appui dans les domaines touchant aux droits de l'homme, notamment pour vérifier les antécédents du personnel militaire dans les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine, prendre en compte les droits de l'homme dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité et mettre en place un cadre pour les composantes droits de l'homme des opérations de paix de l'Union africaine, et que le titulaire du nouveau poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) devait donc travailler dans les locaux du Bureau.

125. Le Comité consultatif a communiqué ses observations et recommandations sur la proposition de restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine aux paragraphes 65 et 66 ci-dessus. **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 66, il estime qu'en attendant l'examen d'ensemble du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui portera sur son mandat, ses effectifs et sa structure de financement, il n'est pas nécessaire à ce stade de renforcer ses capacités dans le domaine des droits de l'homme, et recommande donc de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4). Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.**

Transfert

126. Le Secrétaire général demande le transfert de deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-4) du Service de l'Afrique à Genève à la Section de l'appui aux missions de paix à New York pour optimiser la prestation de services à la MINUSMA, à la MINUSCA, au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux équipes opérationnelles intégrées et mieux épauler les composantes droits de l'homme dans l'exécution des mandats. Il indique qu'à la suite de la création de la Section de l'appui aux missions de paix à New York et du regroupement dans cette section des fonctions du Haut-Commissariat, l'appui fourni par les titulaires de ces deux postes renforcerait les capacités de la Section en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix (ibid., par. 769 et 770). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert de deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-4) du Service de l'Afrique à Genève à la Section de l'appui aux missions de paix à New York.**

2. Division de la recherche et du droit au développement

Nouveaux postes

127. Le Secrétaire général propose de créer deux postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-4 et 1 P-3) à Genève dans la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation de la Division de la recherche et du droit au développement. Il indique qu'en 2012, il a adopté une politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme¹ et qu'en 2013 il a informé, par note verbale, les missions permanentes des États Membres de cette politique et les a invitées à coopérer pleinement à son application effective pour servir les intérêts de l'Organisation dans son ensemble. Il indique également qu'il a par la suite créé un groupe de travail sur la vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme qui était chargé de mettre en place des procédures et méthodes de vérification et de superviser l'élaboration de directives d'application de cette politique. Le Secrétaire général explique qu'un examen de l'application de la politique mené en 2015 a montré que la vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme ne pouvait se faire de façon judicieuse dans la limite des ressources existantes et, à la suite de cet examen, il a donc proposé de mettre en place une entité spécifiquement chargée de la vérification; cette entité, qu'abrèterait le Haut-Commissariat, fournirait des services à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Département des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 776 à 780).

128. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme était appliquée à l'échelle du système, et que le Haut-Commissariat avait pour rôles de coprésider, avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le groupe de travail du Secrétariat sur la vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme, qui se réunissait à New York, et d'élaborer des directives méthodologiques et d'autres directives en vue d'une application cohérente de cette politique, en consultation avec les entités chargées du recrutement. Le Comité a également été informé que les titulaires des deux postes demandés au titre du compte d'appui devraient aider les entités chargées du recrutement à vérifier les antécédents en matière de respect des droits de l'homme des candidats à des postes dans les opérations de maintien de la paix et que des ressources supplémentaires seraient demandées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 pour permettre la vérification des antécédents dans le cadre des recrutements et des déploiements pour les postes qui ne relèvent pas du maintien de la paix.

129. Le Comité consultatif s'est enquis du statut de l'unité administrative et des ressources affectées à la vérification des antécédents des candidats en matière de respect des droits de l'homme. Il a été informé que le système des Nations Unies ne disposait ni d'une unité administrative consacrée à cette vérification, ni d'une équipe chargée à plein temps de s'en acquitter, et qu'une telle unité ou équipe pouvait être créée dans une unité administrative existante du Haut-Commissariat à Genève de manière que la vérification des antécédents fasse partie intégrante du processus de recrutement de l'Organisation.

¹ Cette politique dispose que l'Organisation ne sélectionne pas ou ne déploie pas d'individus ayant été impliqués dans des infractions pénales ou des violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme.

130. Le Comité consultatif est d'avis que toute proposition ayant une incidence sur le processus de recrutement de l'Organisation devrait être mise au point en coordination et en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et devrait s'appuyer sur une évaluation de la charge de travail qu'entraîneraient les modifications proposées. En attendant que le Secrétaire général présente une proposition détaillée, le Comité recommande d'approuver la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation à Genève pour la période 2016/17 et de ne pas créer de poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3). Il recommande également de recalculer en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.

Transfert

131. Le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) de Genève à New York. D'après le Secrétaire général, transférer au Bureau du HCDH à New York ce poste, basé à Genève dans la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (Division de la recherche et du droit au développement) et approuvé en 2013/14, permettra d'améliorer la coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ainsi que d'autres homologues à New York. Le Secrétaire général indique que le poste continuera de relever de la Division de la recherche et du droit au développement pour garantir la coordination des politiques ainsi que des questions de méthodologie et de formation (ibid., par. 775). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert au Bureau de New York de ce poste, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 119 et 120 ci-dessus.**

V. Conclusion et recommandations

132. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande :

a) **Postes nécessaires : de créer 12 postes sur les 29 nouveaux proposés et de ne pas créer les 17 postes ci-après :**

i) **Au Département des opérations de maintien de la paix : un poste de chef des affaires publiques (D-1); un poste d'administrateur de programme hors classe (P-5); un poste de directeur du Service de la lutte antimines (D-2); un poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-4), deux postes de spécialiste de la formation (P-3) et deux postes d'assistant à la formation (agent des Services généraux recruté sur le plan national);**

ii) **Au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : un poste de chef de cabinet (D-1); un poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national); un poste de chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel (D-1);**

iii) **Au Département de l'appui aux missions : un poste de chef d'équipe (D-1);**

iv) **Au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : un poste de spécialiste du règlement des différends (P-4);**

- v) **Au Bureau des affaires juridiques : un poste de juriste (P-4);**
- vi) **Au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme : deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-4); et un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3);**
- b) **Objets de dépense autres que les postes :**
 - i) **Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) : de maintenir 109 des 110 postes de temporaire que le Secrétaire général a proposé de maintenir [voir par. 28 et 100 b) plus haut]; en ce qui concerne les six nouveaux emplois de temporaire proposés, d'approuver un poste [1 médecin (P-4)] à la Division des services médicaux (Bureau de la gestion des ressources humaines) et de ne pas créer les cinq autres (un poste de responsable de la qualité des soins (P-3) à la Division des services médicaux (Bureau de la gestion des ressources humaines); un poste de spécialiste du règlement des différends (P-4) au Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe; un poste de chef de l'équipe de projet (D-1), un poste d'administrateur de projet hors classe (P-5) et un poste de chargé de projet (P-4) au Département de la sûreté et de la sécurité); de supprimer trois emplois de temporaire [deux comme il est proposé (voir par. 28 c) plus haut) et un poste d'enquêteur (P-3) à la MINUL (voir par. 100 b) plus haut)]; et de créer un emploi de temporaire de spécialiste des droits de l'homme (P-4) au HCDH en lieu et place d'un poste (voir par. 130 plus haut);**
 - ii) **De réduire de 1 035 000 dollars les crédits demandés au titre des consultants (voir par. 31 plus haut);**
 - iii) **De réduire de 371 200 dollars les crédits demandés au titre des voyages (voir par. 35 plus haut);**
 - iv) **De réduire de 29 000 dollars les crédits demandés au titre du transport terrestre (voir par. 40 plus haut);**
 - v) **De réduire de 600 400 dollars les crédits demandés au titre de l'informatique (voir par. 63 et 81 plus haut);**
 - vi) **De réduire de 112 600 dollars les crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers (voir par. 55 et 76 plus haut); et**
 - vii) **De recalculer les montants correspondants aux autres objets de dépenses liés aux postes et emplois de temporaire qu'il a été recommandé de ne pas créer ou de supprimer dans le présent rapport (653 200 dollars).**

133. Les recommandations susmentionnées du Comité consultatif représenteraient une diminution de 4 761 300 dollars par rapport au projet de budget du Secrétaire général. Le projet de budget du compte d'appui pour 2016/17 serait ainsi ramené de 332 141 600 dollars à 327 380 300 dollars. Ce montant englobe les ressources affectées aux postes (220 797 600 dollars), les ressources non affectées à des postes (88 930 800 dollars), les ressources affectées au projet de progiciel de gestion intégré (16 830 400 dollars) et les ressources affectées à la sécurité des systèmes informatiques (821 500 dollars).

134. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les

exercices 2014/15 et 2016/17 sont énoncées dans le rapport sur l'exécution du budget (voir [A/70/612](#), par. 16) et le rapport sur le budget (voir [A/70/751](#), par. 797). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée :

a) D'approuver les ressources demandées pour le compte d'appui au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 327 380 300 dollars;

b) D'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 un montant de 1 880 700 dollars correspondant au solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

c) D'affecter aux ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 le montant total des autres recettes et ajustements de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, soit 2 328 300 dollars, comprenant les intérêts créditeurs (567 400 dollars), les recettes diverses ou accessoires (78 200 dollars), l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 658 200 dollars) et les ajustements sur exercices antérieurs (24 500 dollars);

d) D'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 un montant de 910 600 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Documentation

- Exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/70/612](#) et Add.1)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/751](#))
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/759](#))
- Rapport du Secrétaire général contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix ([A/70/749](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/69/860](#))
- Résolutions [69/308](#) et [70/249](#) de l'Assemblée générale

Annexe I

Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Compte d'appui : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	213 100,6	214 631,0	222 167,8	7 536,8	3,5
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20 615,5	18 189,4	17 680,0	(509,4)	(2,8)
Consultants	3 450,7	6 049,6	6 123,0	73,4	1,2
Voyages	9 237,9	9 638,2	10 523,9	885,7	9,2
Installations et infrastructures	22 892,0	22 986,4	23 147,8	161,4	0,7
Transports terrestres	–	–	109,3	109,3	–
Communications	2 400,2	2 071,1	2 722,8	651,7	31,5
Informatique	17 076,2	14 484,0	15 558,4	1 074,4	7,4
Santé	–	–	143,1	143,1	–
Fournitures, services et matériel divers	14 517,3	16 317,9	16 313,6	(4,3)	(0,0)
Total partiel II	90 189,8	89 736,6	92 321,9	2 585,3	2,9
Total	303 290,4	304 367,6	314 489,7	10 122,1	3,3
Umoja	20 054,7	31 306,7	16 830,4	(14 476,3)	(46,2)
Sécurité des systèmes et des données informatiques	821,5	821,5	821,5	–	–
Montant brut	324 166,6	336 495,8	332 141,6	(4 354,2)	(1,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	26 123,5	25 868,4	26 935,2	1 066,8	4,1
Montant net	298 043,1	310 627,4	305 206,4	(5 421,0)	(1,7)

Département des opérations de maintien de la paix : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	78 788,0	75 417,2	79 194,9	3 777,7	5,0
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 598,0	1 678,4	1 607,7	(70,7)	(4,2)
Consultants	319,3	483,7	497,0	13,3	2,7
Voyages	4 337,5	4 288,1	4 468,1	180,0	4,2
Installations et infrastructures	341,8	656,0	695,1	39,1	6,0
Transports terrestres	–	–	26,8	26,8	–
Communications	1 721,5	842,4	1 269,3	426,9	50,7
Informatique	7 609,9	1 885,1	1 995,7	110,6	5,9
Fournitures, services et matériel divers	826,3	1 036,5	587,1	(449,4)	(43,4)
Total partiel II	16 754,3	10 870,2	11 146,8	276,6	2,5
Total	95 542,3	86 287,4	90 341,7	4 054,3	4,7

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 895,7	11 442,5	11 960,0	517,5	4,5
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	633,1	644,3	570,9	(73,4)	(11,4)
Voyages	547,1	559,5	559,8	0,3	0,1
Installations et infrastructures	341,8	656,0	695,1	39,1	6,0
Communications	1 721,5	842,4	1 106,5	264,1	31,4
Informatique	7 609,9	1 885,1	1 995,7	110,6	5,9
Fournitures, services et matériel divers	187,6	329,7	35,1	(294,6)	(89,4)
Total partiel II	11 041,0	4 917,0	4 963,1	46,1	0,9
Total	22 936,7	16 359,5	16 923,1	563,6	3,4

Bureau des opérations

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	12 537,3	12 386,2	12 572,8	186,6	1,5
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	361,1	282,9	277,2	(5,7)	(2,0)
Voyages	766,5	746,2	782,2	36,0	4,8
Total partiel II	1 127,6	1 029,1	1 059,4	30,3	2,9
Total	13 664,9	13 415,3	13 632,2	216,9	1,6

Bureau des affaires militaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	27 162,4	23 250,4	24 006,1	755,7	3,3
II. Autres objets de dépense					
Voyages	633,7	634,6	667,1	32,5	5,1
Total partiel II	633,7	634,6	667,1	32,5	5,1
Total	27 796,1	23 885,0	24 673,2	788,2	3,3

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	16 766,9	17 638,1	19 053,6	1 415,5	8,0
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	441,3	751,2	759,6	8,4	1,1
Voyages	789,8	762,3	810,7	48,4	6,3
Communications	–	–	23,1	23,1	–
Fournitures, services et matériel divers	21,3	24,2	–	(24,2)	(100,0)
Total partiel II	1 252,4	1 537,7	1 593,4	55,7	3,6
Total	18 019,3	19 175,8	20 647,0	1 471,2	7,7

Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 425,7	10 700,0	11 602,4	902,4	8,4
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	162,5	–	–	–	–
Consultants	319,3	483,7	497,0	13,3	2,7
Voyages	1 600,4	1 585,5	1 648,3	62,8	4,0
Transports terrestres	–	–	26,8	26,8	–
Communications	–	–	139,7	139,7	–
Fournitures, services et matériel divers	617,4	682,6	552,0	(130,6)	(19,1)
Total partiel II	2 699,6	2 751,8	2 863,8	112,0	4,1
Total	13 125,3	13 451,8	14 466,2	1 014,4	7,5

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	6 308,3	6 084,9	6 016,0	(68,9)	(1,1)
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	15,3	47,2	48,8	1,6	3,4
Voyages	241,9	305,6	305,6	–	–
Installations et infrastructures	67,4	18,7	36,0	17,3	92,5
Transports terrestres	–	–	80,3	80,3	–
Communications	–	267,6	348,1	80,5	30,1
Informatique	–	118,0	153,4	35,4	30,0
Santé	–	–	34,5	34,5	–
Fournitures, services et matériel divers	169,8	176,5	41,3	(135,2)	(76,6)
Total partiel II	494,4	933,6	1 048,0	114,4	12,3
Total	6 802,7	7 018,5	7 064,0	45,5	0,6

Département de l'appui aux missions : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	61 217,3	61 766,9	63 383,9	1 617,0	2,6
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 915,2	3 380,1	3 040,7	(339,4)	(10,0)
Consultants	26,9	1 695,0	1 964,0	269,0	15,9
Voyages	1 205,6	1 248,2	1 881,6	633,4	50,7
Communications	–	267,5	456,2	188,7	70,5
Informatique	–	5 319,8	6 005,5	685,7	12,9
Fournitures, services et matériel divers	91,2	10,0	1 368,6	1 358,6	13 586,0
Total partiel II	6 238,9	11 920,6	14 716,6	2 796,0	23,5
Total	67 456,2	73 687,5	78 100,5	4 413,0	6,0

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 039,5	10 662,4	11 312,5	650,1	6,1
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 020,6	297,1	379,8	82,7	27,8
Consultants	–	–	135,0	135,0	–
Voyages	293,9	397,0	420,7	23,7	6,0
Total partiel II	1 314,5	694,1	935,5	241,4	34,8
Total	11 354,0	11 356,5	12 248,0	891,5	7,9

Division du budget et des finances des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 283,4	11 161,3	11 408,2	246,9	2,2
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	412,8	249,7	243,8	(5,9)	(2,4)
Voyages	127,2	117,5	630,0	512,5	436,2
Fournitures, services et matériel divers	–	–	1 354,6	1 354,6	–
Total partiel II	540,0	367,2	2 228,4	1 861,2	506,9
Total	10 823,4	11 528,5	13 636,6	2 108,1	18,3

Division du personnel des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	15 249,9	15 132,5	15 106,8	(25,7)	(0,2)
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 122,0	2 423,4	2 417,1	(6,3)	(0,3)
Consultants	26,9	95,0	329,0	234,0	246,3
Voyages	168,2	166,2	238,9	72,7	43,7
Fournitures, services et matériel divers	91,2	10,0	14,0	4,0	40,0
Total partiel II	3 408,3	2 694,6	2 999,0	304,4	11,3
Total	18 658,2	17 827,1	18 105,8	278,7	1,6

Division du soutien logistique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	20 138,4	19 614,7	20 242,5	627,8	3,2
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	359,8	409,9	–	(409,9)	(100,0)
Consultants	–	1 600,0	1 500,0	(100,0)	(6,3)
Voyages	388,6	360,4	375,9	15,5	4,3
Total partiel II	748,4	2 370,3	1 875,9	(494,4)	(20,9)
Total	20 886,8	21 985,0	22 118,4	133,4	0,6

Division de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	5 506,1	5 196,0	5 313,9	117,9	2,3
II. Autres objets de dépense					
Voyages	227,7	207,1	216,1	9,0	4,3
Communications	–	267,5	456,2	188,7	70,5
Informatique	–	5 319,8	6 005,5	685,7	12,9
Total partiel II	227,7	5 794,4	6 677,8	883,4	15,2
Total	5 733,8	10 990,4	11 991,7	1 001,3	9,1

Département de la gestion : total

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	37 971,5	38 654,0	39 390,3	736,3	1,9
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 169,0	4 816,2	4 925,0	108,8	2,3
Consultants	2 234,0	2 859,5	2 555,0	(304,5)	(10,6)
Voyages	1 500,4	1 535,4	1 535,4	–	–
Installations et infrastructures	22 302,8	21 920,9	21 930,2	9,3	0,0
Communications	505,3	431,1	324,7	(106,4)	(24,7)
Informatique	8 745,4	6 498,9	6 603,0	104,1	1,6
Santé	–	–	100,0	100,0	–
Fournitures, services et matériel divers	10 139,1	11 468,2	11 467,6	(0,6)	(0,0)
Total partiel II	51 596,0	49 530,2	49 440,9	(89,3)	(0,2)
Total	89 567,5	88 184,2	88 831,2	647,0	0,7
Umoja	20 054,7	31 306,7	16 830,4	(14 476,3)	(46,2)
Sécurité des systèmes et des données informatiques	821,5	821,5	821,5	–	–
Total	110 443,7	120 312,4	106 483,1	(13 829,3)	(11,5)

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 506,7	1 701,4	1 747,1	45,7	2,7
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	348,7	235,7	238,8	3,1	1,3
Consultants	33,2	77,0	77,0	–	–
Voyages	114,4	112,3	112,3	–	–
Installations et infrastructures	21 768,3	156,5	165,5	9,0	5,8
Communications	504,3	431,1	293,6	(137,5)	(31,9)
Informatique	603,0	943,5	974,8	31,3	3,3
Fournitures, services et matériel divers	9 173,2	10 375,6	10 862,0	486,4	4,7
Total partiel II	32 545,1	12 331,7	12 724,0	392,3	3,2
Total	34 051,8	14 033,1	14 471,1	438,0	3,1
Umoja	20 054,7	31 306,7	16 830,4	(14 476,3)	(46,2)
Total	54 106,5	45 339,8	31 301,5	(14 038,3)	(31,0)

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	14 669,3	15 510,1	15 652,6	142,5	0,9
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 714,4	1 276,9	1 283,0	6,1	0,5
Consultants	1 554,3	2 391,0	1 899,0	(492,0)	(20,6)
Voyages	373,7	468,4	468,4	–	–
Informatique	722,5	748,3	582,3	(166,0)	(22,2)
Fournitures, services et matériel divers	151,1	243,7	239,0	(4,7)	(1,9)
Total partiel II	4 516,0	5 128,3	4 471,7	(656,6)	(12,8)
Total	19 185,3	20 638,4	20 124,3	(514,1)	(2,5)

Bureau de la gestion des ressources humaines

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	7 275,1	6 804,7	6 500,3	(304,4)	(4,5)
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 176,8	2 432,3	919,3	(1 513,0)	(62,2)
Consultants	106,0	156,5	341,5	185,0	118,2
Voyages	188,9	141,8	133,8	(8,0)	(5,6)
Informatique	1 205,8	1 226,0	–	(1 226,0)	(100,0)
Santé	–	–	100,0	100,0	–
Fournitures, services et matériel divers	140,9	140,6	15,6	(125,0)	(88,9)
Total partiel II	4 818,4	4 097,2	1 510,2	(2 587,0)	(63,1)
Total	12 093,5	10 901,9	8 010,5	(2 891,4)	(26,5)

Bureau des services centraux d'appui

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	12 253,8	12 566,7	12 810,2	243,5	1,9
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	449,8	374,3	371,0	(3,3)	(0,9)
Consultants	290,1	235,0	237,5	2,5	1,1
Voyages	527,8	544,6	544,6	–	–
Installations et infrastructures	191,4	21 764,4	21 764,7	0,3	0,0
Informatique	70,6	73,4	433,9	360,5	491,1
Fournitures, services et matériel divers	673,9	708,3	351,0	(357,3)	(50,4)
Total partiel II	2 203,6	23 700,0	23 702,7	2,7	0,0
Total	14 457,4	36 266,7	36 512,9	246,2	0,7

Bureau de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 266,6	2 071,1	2 680,1	609,0	29,4
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	479,3	497,0	2 112,9	1 615,9	325,1
Consultants	250,4	–	–	–	–
Voyages	295,6	268,3	276,3	8,0	3,0
Installations et infrastructures	343,1	–	–	–	–
Communications	1,0	–	31,1	31,1	–
Informatique	6 143,5	3 507,7	4 612,0	1 104,3	31,5
Total partiel II	7 512,9	4 273,0	7 032,3	2 759,3	64,6
Total	9 779,5	6 344,1	9 712,4	3 368,3	53,1
Sécurité des systèmes et des données informatiques	821,5	821,5	821,5	–	–
Total	10 601,0	7 165,6	10 533,9	3 368,3	47,0

Bureau des services de contrôle interne

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	18 944,6	21 702,5	21 734,3	31,8	0,1
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 781,3	7 529,0	7 014,0	(515,0)	(6,8)
Consultants	267,4	334,5	394,1	59,6	17,8
Voyages	906,0	960,8	960,8	–	–
Installations et infrastructures	161,6	261,5	318,6	57,1	21,8
Transports terrestres	–	–	2,2	2,2	–
Communications	89,3	131,2	191,2	60,0	45,7
Informatique	526,7	437,6	476,5	38,9	8,9
Santé	–	–	8,6	8,6	–
Fournitures, services et matériel divers	188,6	205,1	127,7	(77,4)	(37,7)
Total partiel II	8 920,9	9 859,7	9 493,7	(366,0)	(3,7)
Total	27 865,5	31 562,2	31 228,0	(334,2)	(1,1)

Cabinet du Secrétaire général

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 055,8	912,6	932,7	20,1	2,2
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	86,4	52,9	53,7	0,8	1,5
Installations et infrastructures	2,5	2,5	6,1	3,6	144,0
Communications	10,6	10,6	10,2	(0,4)	(3,8)
Informatique	14,8	15,6	17,0	1,4	9,0
Fournitures, services et matériel divers	3,6	4,6	–	(4,6)	(100,0)
Total partiel II	117,9	86,2	87,0	0,8	0,9
Total	1 173,7	998,8	1 019,7	20,9	2,1

Administration de la justice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Fournitures, services et matériel divers	3 025,0	3 274,1	2 687,7	(586,4)	(17,9)
Total partiel II	3 025,0	3 274,1	2 687,7	(586,4)	(17,9)
Total	3 025,0	3 274,1	2 687,7	(586,4)	(17,9)

Bureau de l'aide juridique au personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	175,7	175,7	–
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	172,3	173,4	–	(173,4)	(100,0)
Installations et infrastructures	0,5	0,5	0,5	–	–
Communications	0,4	0,4	0,4	–	–
Informatique	–	1,5	1,5	–	–
Total partiel II	173,2	175,8	2,4	(173,4)	(98,6)
Total	173,2	175,8	178,1	2,3	1,3

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 573,7	1 634,7	1 729,6	94,9	5,8
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(19,3)	–	98,8	98,8	–
Consultants	50,4	70,0	70,0	–	–
Voyages	128,9	151,3	151,3	–	–
Installations et infrastructures	–	9,9	9,9	–	–
Communications	7,2	7,2	15,6	8,4	116,7
Informatique	5,2	5,3	28,2	22,9	432,1
Fournitures, services et matériel divers	14,4	41,1	9,8	(31,3)	(76,2)
Total partiel II	186,8	284,8	383,6	98,8	34,7
Total	1 760,5	1 919,5	2 113,2	193,7	10,1

Bureau de la déontologie

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	206,1	484,9	496,3	11,4	2,4
II. Autres objets de dépense					
Consultants	512,6	541,0	577,0	36,0	6,7
Voyages	60,4	58,1	58,1	–	–
Installations et infrastructures	1,8	1,5	1,5	–	–
Communications	1,7	1,7	13,7	12,0	705,9
Informatique	5,6	6,7	6,7	–	–
Fournitures, services et matériel divers	16,1	12,0	–	(12,0)	(100,0)
Total partiel II	598,2	621,0	657,0	36,0	5,8
Total	804,3	1 105,9	1 153,3	47,4	4,3

Bureau des affaires juridiques

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	3 143,9	3 316,8	3 519,6	202,8	6,1
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	448,0	54,6	55,4	0,8	1,5
Consultants	30,0	55,3	55,3	–	–
Voyages	26,1	31,9	31,9	–	–
Installations et infrastructures	8,9	9,0	15,2	6,2	68,9
Communications	27,3	27,4	23,7	(3,7)	(13,5)
Informatique	79,6	85,9	98,1	12,2	14,2
Fournitures, services et matériel divers	5,2	9,2	3,8	(5,4)	(58,7)
Total partiel II	625,1	273,3	283,4	10,1	3,7
Total	3 769,0	3 590,1	3 803,0	212,9	5,9

Département de l'information

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	550,4	611,3	628,4	17,1	2,8
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	11,3	31,3	32,0	0,7	2,2
Consultants	10,1	10,6	10,6	–	–
Voyages	31,4	57,2	57,2	–	–
Installations et infrastructures	2,0	2,0	2,0	–	–
Communications	7,2	7,2	7,2	–	–
Informatique	36,9	37,0	37,0	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	1,0	1,0	–	–
Total partiel II	98,9	146,3	147,0	0,7	0,5
Total	649,3	757,6	775,4	17,8	2,3

Département de la sûreté et de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 848,5	2 813,7	2 887,9	74,2	2,6
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	390,1	390,1	–
Voyages	576,4	763,0	787,6	24,6	3,2
Installations et infrastructures	1,3	9,0	10,5	1,5	16,7
Communications	24,5	32,5	37,6	5,1	15,7
Informatique	46,0	50,0	56,9	6,9	13,8
Fournitures, services et matériel divers	33,0	29,6	5,0	(24,6)	(83,1)
Total partiel II	681,2	884,1	1 287,7	403,6	45,7
Total	3 529,7	3 697,8	4 175,6	477,8	12,9

Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	198,0	198,0	–
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	258,5	317,0	223,9	(93,1)	(29,4)
Installations et infrastructures	0,8	1,0	1,0	–	–
Communications	–	3,2	2,7	(0,5)	(15,6)
Informatique	2,4	3,4	3,5	0,1	2,9
Total partiel II	261,7	324,6	231,1	(93,5)	(28,8)
Total	261,7	324,6	429,1	104,5	32,2

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	492,5	1 231,5	1 880,2	648,7	52,7
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	179,5	109,3	189,9	80,6	73,7
Voyages	223,3	238,6	286,3	47,7	20,0
Installations et infrastructures	0,6	93,9	121,2	27,3	29,1
Communications	5,2	41,1	22,2	(18,9)	(46,0)
Informatique	3,7	19,2	75,4	56,2	292,7
Fournitures, services et matériel divers	5,0	50,0	14,0	(36,0)	(72,0)
Total partiel II	417,3	552,1	709,0	156,9	28,4
Total	909,8	1 783,6	2 589,2	805,6	45,2

Annexe II

Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					<i>Recommandation du Comité consultatif</i>
<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Cabinet	1	D-1	Chef des affaires publiques	Nouveau	Non
Total partiel		1			
Bureau des affaires militaires					
Service de la constitution des forces	1	P-4	Spécialiste de la planification (Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens)	Nouveau	Oui
Total partiel		1			
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité					
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-5	Administrateur de programmes (hors classe)	Nouveau	Non
Service de la lutte antimines (New York)	1	D-2	Directeur	Nouveau	Non
Division de la police	1	P-4	Conseiller en matière de formation ^a	Nouveau/ transféré/ réaffecté	Oui
	1	P-4	Conseiller (criminalité transnationale) ^a	Nouveau/ transféré	Oui
	1	P-3	Conseiller (exploitation des technologies par la police) ^a	Nouveau/ transféré/ réaffecté	Oui
	1	P-3	Administrateur du personnel de police (Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens) ^a	Nouveau/ transféré	Oui
Total partiel		6			
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation					
Bureau du Directeur	1	P-4	Administrateur de programme (Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens)	Nouveau	Oui
Service intégré de formation (Entebbe)	1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation ^a	Nouveau/ transféré	Non
	2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation ^a	Nouveau/ transféré	Non

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					<i>Recommandation du Comité consultatif</i>
	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	
	2	GN	Assistant à la formation ^a	Nouveau/ transféré	Non
Total partiel	6				
Total partiel (Département des opérations de maintien de la paix)	14				
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	D-1	Chef de cabinet	Nouveau	Non
	1	AN	Fonctionnaire de l'information	Nouveau	Non
Service des partenariats institutionnel et opérationnel	1	D-1	Chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel	Nouveau	Non
Total partiel (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine)	3				
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Équipe d'appui du BANUS au Siège	1	D-1	Chef d'équipe	Nouveau	Non
Groupe déontologie et discipline	1	P-5	Administrateur de programme (hors classe) (exploitation et atteintes sexuelles)	Nouveau	Oui
	1	P-4	Administrateur de programme (exploitation et atteintes sexuelles)	Nouveau	Oui
Total partiel	3				
Division du soutien logistique					
Bureau du Directeur	1	P-5	Spécialiste (hors classe) des questions d'environnement	Nouveau	Oui
Total partiel	1				
Total partiel (Département de l'appui aux missions)	4				
Bureau de l'aide juridique au personnel					
Nairobi	1	P-3	Juriste [reconduit pour 5 ans en tant que personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformé	Oui
Total partiel (Bureau de l'aide juridique au personnel)	1				

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					<i>Recommandation du Comité consultatif</i>
	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional (Entebbe)	1	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Nouveau	Non
Total partiel (Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies)	1				
Bureau des affaires juridiques					
Bureau du Conseiller juridique	1	P-4	Juriste	Nouveau	Non
Total partiel (Bureau des affaires juridiques)	1				
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	P-4	Fonctionnaire d'administration [reconduit pour au moins 5 ans en tant que personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformé	Oui
Total partiel (Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)	1				
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique					
Section de l'appui aux missions de paix (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau	Oui
Section de l'appui aux missions de paix (Addis-Abeba)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau	Non
Total partiel	2				
Division de la recherche et du droit au développement					
Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (Genève)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau	Non
	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau	Non
Total partiel	2				
Total partiel (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)	4				
Total	29				

Récapitulatif des postes proposés, par classe

D-2	1
D-1	4
P-5	3
P-4	12
P-3	6
AN	1
GN	2
Total	29

Récapitulatif par type

Création	18
Transformation	2
Transfert	9
Total	29

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Postes supprimés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et recréés au compte d'appui.

Annexe III

Restructuration, transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Restructuration

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint : Secrétariat du Secrétaire général adjoint : changement du nom de la Section des affaires publiques en Service des affaires publiques

Bureau du Chef de cabinet : transformation des fonctions attachées au poste (D-1) de chef du Service administratif avec l'adjonction de celles de chef de cabinet adjoint (D-1)

Bureau des affaires militaires : Service de la constitution des forces : création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité : Bureau du Sous-Secrétaire général : changement du nom du Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires en Service des questions judiciaires et pénitentiaires; changement du nom du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité en Service de la réforme du secteur de la sécurité

Division des politiques, de l'évaluation et de la formation : Service intégré de formation : redéploiement de l'équipe de formation du personnel civil préalablement au déploiement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe, financé au moyen du compte d'appui

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Restructuration du Bureau en trois composantes : le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et deux piliers intitulés Partenariat politique et Partenariats institutionnel et opérationnel supervisés par le Bureau du Représentant spécial

Département de l'appui aux missions

Bureau du Sous-Secrétaire général/Bureau du Secrétaire général adjoint : changement du nom du Groupe déontologie et discipline en Service déontologie et discipline

Département de la gestion

Réalignement des postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) relevant du compte d'appui dans les effectifs approuvés du Bureau de l'informatique et des communications

Rattachement de la Section des systèmes d'information ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines) au Bureau de l'informatique et des communications

Bureau des services de contrôle interne

Division des enquêtes : création des Bureaux de l'investigateur résident de la MINUSMA et de la MINUSCA

Transferts

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des affaires militaires : Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens : transfert d'un poste P-4 (spécialiste de la planification militaire) du Service de la constitution des forces

Département de la gestion

Bureau de l'informatique et des communications : Division des opérations mondiales : transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (technicien du service d'assistance) du Service de l'informatique financière au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Pôle applications de New York (bureau de New York) : transfert de trois postes [1 P-4 (chargé de projet), 1 P-3 (analyste en organisation) et 1 G(AC) (technicien du service d'assistance Umoja/SIG)] de la Section des systèmes d'information ressources humaines au Bureau de la gestion des ressources humaines

Pôle applications de Bangkok (bureau de Bangkok) : transfert d'un poste P-3 (chargé de projet) du Pôle applications de Bangkok (bureau de New York)

Bureau des services de contrôle interne

Bureau de l'investigateur résident de la MINUSCA : transfert d'un poste P-5 (enquêteur principal) de la Division des investigations à New York; transfert d'un poste P-4 (enquêteur) du Bureau régional d'investigation d'Entebbe

Bureau régional d'investigation d'Entebbe : transfert d'un poste P-3 (enquêteur) du Bureau de l'investigateur résident de la MINUSTAH

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Section de l'appui aux missions de paix (New York) : transfert de deux postes P-4 (spécialiste des droits de l'homme) du Service de l'Afrique de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique (Genève)

Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation de la Division de la recherche et du droit au développement (New York) : transfert d'un poste P-4 (spécialiste des droits de l'homme) de la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation de Genève

Reclassement

Département de la gestion

Bureau des services centraux d'appui : Section des achats (informatique et communications) de la Division des achats : reclassement d'un poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) en poste P-5 (chef de la Section)

Suppression de postes

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint : Service administratif : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif)

Bureau des opérations : Bureau du Sous-Secrétaire général : suppression d'un poste P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)]

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général : suppression d'un poste d'agent du Service mobile (assistant à la sécurité)

Section de l'appui administratif : suppression de deux postes [1 SM (assistant [communications]) et 1 GN (assistant [gestion des installations])]

Service des partenariats institutionnel et opérationnel : suppression d'un poste P-4 (responsable de la planification des achats)

Département de l'appui aux missions

Division du personnel des missions : Section Asie et Moyen-Orient du Service de la gestion du personnel des missions : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif)

Section Afrique de l'Est et Afrique centrale du Service de la gestion du personnel des missions : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif)

Section Afrique de l'Ouest, Europe et Amérique du Service de la gestion du personnel des missions : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif)

Département de la gestion

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : Division du financement des opérations de maintien de la paix : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) [assistant (budget et finances)]

Bureau des services centraux d'appui : Division des achats : suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant d'équipe)

Annexe IV

**Emplois de temporaires à financer au moyen
du compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016
au 30 juin 2017**

	<i>Effectif autorisé 2015/16 (1)</i>	<i>Emplois de temporaire supprimés (2)</i>	<i>Emplois de temporaire transformés (3)</i>	<i>Nouveaux emplois de temporaire (4)</i>	<i>Effectif proposé 2016/17 (5)</i>	<i>Variation (6) = (5) - (1)</i>
Département des opérations de maintien de la paix	9	–	–	–	9	–
Département de l'appui aux missions	23	(2)	–	–	21	(2)
Département de la gestion	35	–	–	2	37	2
Bureau des services de contrôle interne	43	–	–	–	43	–
Bureau de l'aide juridique au personnel	1	–	(1)	–	–	(1)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	–	–	–	1	1	1
Département de la sûreté et de la sécurité	–	–	–	3	3	3
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	–	(1)	–	1	(1)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1	–	–	–	1	–
Total	114	(2)	(2)	6	116	2

Emplois qui ne seront pas reconduits en 2016/17

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>
Département de l'appui aux missions			
Division du soutien logistique : Section des opérations logistiques	(1)	P-5	Logisticien (hors classe) (MINUSCA)
	(1)	P-4	Spécialiste de la planification (ingénieur) (MINUSCA)
Total	(2)		

Emplois de temporaire qu'il est proposé de financer, classés par entité

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					
<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Cabinet					
	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduit	>5
	1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduit	>5
Service administratif					
	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduit	1
	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	2 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	2 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel		3			
Bureau des opérations					
Division de l'Afrique II					
	1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Reconduit	2
	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit	2
Total partiel		2			
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (MINUSCA)	Reconduit	2
Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires					
	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduit	5
Division de la police					
	1	P-4	Spécialiste de la police (MINUSCA)	Reconduit	2
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration					
	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (MINUSCA)	Reconduit	2
Total partiel		4			
Total partiel (Département des opérations de maintien de la paix)		9			

Proposition du Secrétaire général (A/70/751)

<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine					
Section de l'appui administratif	–	3 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	3 mois, 1 GN	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine)	–				
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Équipe d'appui opérationnel	1	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSCA)	Reconduit	2
Groupe déontologie et discipline	1	P-4	Spécialiste de la déontologie	Reconduit	1
Total partiel	2				
Division du budget et des finances des missions					
Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-3	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Reconduit	2
Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit	3
Total partiel	2				
Division du personnel des missions					
Section du recrutement	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit	>5
	4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit	>5
Section Afrique de l'Est et Afrique centrale	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSCA)	Reconduit	2
Total partiel	17				
Total partiel (Département de l'appui aux missions)	21				
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Service administratif	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	3 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–

Proposition du Secrétaire général (A/70/751)

<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduit	3
Total partiel	1				
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					
Bureau du Contrôleur	1	P-4	Chargé de projet (IPSAS)	Reconduit	1
	1	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduit	5
	2	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduit	5
Division de la comptabilité	1	P-4	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Reconduit	2
	1	G(AC)	Assistant (finances/assurances)	Reconduit	>5
Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduit	>5
Total partiel	8				
Bureau de la gestion des ressources humaines					
Division des services médicaux	1	P-4	Médecin	Nouveau	–
	1	P-3	Spécialiste de l'assurance qualité des soins de santé	Nouveau	–
Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjointe de 1 ^{re} classe	Reconduit	>5
Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion de la performance)	Reconduit	>5
Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations	1	P-4	Chargé de projet (entrepôt de données) (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Reconduit	>5
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité) (Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines)	Reconduit	>5
	1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (mobilité) (Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines)	Reconduit	>5
Total partiel	7				
Bureau des services centraux d'appui					
Division des achats	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (ingénieur) [MINUSCA]	Reconduit	2
	1	G(AC)	Assistant (achats)	Reconduit	>5

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					
<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Section des archives et de la gestion des dossiers	1	P-2	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduit	>5
Total partiel	3				
Bureau de l'informatique et des communications					
Pôle applications de New York					
	1	P-4	Chargé de projet	Reconduit	>5
	1	P-3	Analyste (Inspira)	Reconduit	4
	1	G(AC)	Technicien du service d'assistance Umoja/SIG	Reconduit	>5
Pôle applications (bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (projet de gestion du matériel appartenant aux contingents)	Reconduit	>5
Pôle applications (bureau de Bangkok)					
	1	P-4	Chargé de projet (système de gestion des rations)	Reconduit	3
	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduit	4
	1	P-3	Programmeur	Reconduit	>5
	1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation	Reconduit	>5
	1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduit	>5
	1	G(1°C)	Responsable de l'assistance aux utilisateurs (Pôle d'assistance centralisée)	Reconduit	>5
	4	G(AC)	Agent d'assistance aux utilisateurs (Pôle d'assistance centralisée)	Reconduit	>5
	2	G(AC)	Agent d'assistance aux utilisateurs (Inspira)	Reconduit	>5
	1	G(AC)	Administrateur de bases de données	Reconduit	>5
	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit	>5
Total partiel	18				
Total partiel (Département de la gestion)	37				
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif					
	–	2 mois, 2 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	2 mois, 3 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel	–				

Proposition du Secrétaire général (A/70/751)

<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Division des investigations					
Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduit	>5
	1	P-5	Enquêteur principal	Reconduit	>5
	2	P-4	Enquêteur	Reconduit	>5
	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit	>5
	4	P-3	Enquêteur	Reconduit	>5
	1	P-3	Enquêteur (MINUL)	Reconduit	>5
	1	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduit	>5
	1	G(AC)	Assistant aux enquêtes	Reconduit	>5
Entebbe	3	P-3	Enquêteur	Reconduit	>5
Nairobi	1	GN	Assistant administratif	Reconduit	3
	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit	>5
MINUL	1	P-3	Enquêteur	Reconduit	4
	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduit	3
	1	P-4	Enquêteur	Reconduit	>5
MINUSS	2	P-3	Enquêteur	Reconduit	>5
	2	P-3	Enquêteur	Reconduit	>5
	1	GN	Assistant administratif	Reconduit	>5
MINUSMA	2	P-3	Enquêteurs	Reconduit	>5
	1	GN	Assistant administratif	Reconduit	3
MINUSMA	1	P-5	Enquêteur résident en chef (ONUCI)	Reconduit	3
	1	P-4	Enquêteur (ONUCI)	Reconduit	>5
	2	P-3	Enquêteur (ONUCI)	Reconduit	>5
	1	P-3	Enquêteur (Vienne)	Reconduit	2
	1	GN	Enquêteur (ONUCI)	Reconduit	3
MINUSCA	1	P-3	Enquêteur (Entebbe)	Reconduit	2
Total partiel		33			
Division de l'audit interne					
MINUSMA	3	P-4	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduit	3
	2	P-3	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduit	3
MINUSCA	3	P-4	Auditeur résident (MINUSCA)	Reconduit	2
	2	P-3	Auditeur résident (MINUSCA)	Reconduit	2
Total partiel		10			
Total partiel (Bureau des services de contrôle interne)		43			

<i>Proposition du Secrétaire général (A/70/751)</i>					
<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Cabinet du Secrétaire général	–	3 mois, 2 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel (Cabinet du Secrétaire général)	–				
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional (Entebbe)	1	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Nouveau	–
Total partiel (Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies)	1				
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales					
Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel (Bureau des affaires juridiques)	–				
Département de l'information					
	–	1,5 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
	–	1,5 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit	–
Total partiel (Département de l'information)	–				
Département de la sûreté et de la sécurité					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Équipe du projet d'intégration	1	D-1	Chef de l'équipe du projet	Nouveau	–
	1	P-5	Administrateur de projet hors classe	Nouveau	–
	1	P-4	Chargé de projet	Nouveau	–
Total partiel (Département de la sûreté et de la sécurité)	3				
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
	1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Reconduit	1
Total partiel (Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)	1				

Proposition du Secrétaire général (A/70/751)

<i>Entité</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Haut-Commissariat aux droits de l'homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique					
Section de l'appui aux missions de paix (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Reconduit	1
Total partiel (Haut-Commissariat aux droits de l'homme)	1				
Total des emplois de temporaire (12 mois)	116				
Nombre total de mois-personne	41				

Annexe V

Bilan de l'application des règles relatives à l'achat anticipé pour la période allant du troisième trimestre de 2014 au troisième trimestre de 2015

Département	Pourcentage d'application				
	Troisième trimestre 2014	Quatrième trimestre 2014	Premier trimestre 2015	Deuxième trimestre 2015	Troisième trimestre 2015
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	100,00	92,86	75,00	100,00	90,32
Département de l'appui aux missions	32,73	37,50	38,46	27,63	33,51
Département de la gestion	53,94	47,68	47,68	44,13	47,90
Département de l'information	79,71	72,73	73,81	55,00	73,64
Département des opérations de maintien de la paix	40,89	33,16	25,05	36,95	32,96
Département de la sûreté et de la sécurité	66,67	63,64	57,78	51,92	61,82
Bureau des services de contrôle interne	61,98	77,78	88,57	94,29	74,14
Bureau des affaires juridiques ^a	41,18	91,49	72,12	61,98	69,20
Bureau des affaires juridiques seulement ^a	33,33	93,33	79,55	70,71	76,23
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	35,42	9,38	4,88	20,97	17,67
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	67,00	56,00	56,00	59,00	59,60

^a Les statistiques du Bureau des affaires juridiques comprennent celles des petits bureaux au Siège de l'ONU pour lesquels le Bureau organise les voyages.

Annexe VI

Dépenses non comprises dans les coûts standard engagées au titre du matériel et des logiciels informatiques spécialisés et de leur maintenance pour les exercices 2015/16 et 2016/17

(En dollars des États-Unis)

A. Dépenses par catégorie

	2016/17 (A/70/751)	2015/16	Documents de référence pour 2015/16
Matériel			
Station terrestre de transmission par satellite	65 600	65 600	A/69/750, par. 485 (OICT)
Total partiel	65 600	65 600	
Logiciels			
Système de gestion du carburant	23 800	23 800	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Total partiel	23 800	23 800	
Licences et redevances			
Système de gestion du carburant	3 600	3 600	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Base de données des coordonnées des responsables	15 100	15 100	A/69/750, par. 485 (OICT)
Inspira	422 500	422 500	A/69/750, par. 420 (OHRM)
Total partiel	441 200	441 200	
Services contractuels			
Services d'appui continus			
Centre informatique auxiliaire	393 200	353 900	A/69/750, par. 485 (OICT)
Système de gestion du carburant	397 000	238 600	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Système de gestion des rations	372 000	186 000	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Station terrestre de transmission par satellite	36 500	36 500	A/69/750, par. 485 (OICT)
Base de données des coordonnées des responsables	288 500	288 500	A/69/750, par. 485 (OICT)
Inspira (OICT)	942 900	942 900	A/69/750, par. 485 (OICT)
Inspira (Section des systèmes d'information ressources humaines)	255 100	255 100	A/69/750, par. 420 (OHRM)
Site Web des RH et HR Insight	–	161 100	A/69/750 par. 422 (OHRM)
Total partiel	2 685 200	2 462 600	
Mise au point d'applications			
Système de gestion du carburant	316 800	475 200	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Système de gestion des rations	558 000	744 000	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Inspira (OICT)	134 000	134 000	A/69/750, par. 485 (OICT)

	2016/17 (A/70/751)	2015/16	Documents de référence pour 2015/16
Inspira (Section des systèmes d'information ressources humaines)	387 400	387 300	A/69/750, par. 420 (OHRM)
Total partiel	1 396 200	1 740 500	
Total	4 612 000	4 733 700	

B. Dépenses par projet

	2016/17 (A/70/751)	2015/16	Documents de référence pour 2015/16
Centre informatique auxiliaire	393 200	353 900	A/69/750, par. 485 (OICT)
Site Web des RH et HR Insight	–	161 100	A/69/750, par. 422 (OHRM)
Système de gestion du carburant			
Logiciels	23 800	23 800	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Licences et redevances	3 600	3 600	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Services contractuels – services d'appui continus	397 000	238 600	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Services contractuels – mise au point d'applications	316 800	475 200	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Total partiel	741 200	741 200	
Système de gestion des rations			
Services contractuels – services d'appui continus	372 000	186 000	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Services contractuels – mise au point d'applications	558 000	744 000	A/69/751/Rev.1, tableau 10
Total partiel	930 000	930 000	
Station terrestre de transmission par satellite			
Matériel	65 600	65 600	A/69/750, par. 485 (OICT)
Services contractuels – services d'appui continus	36 500	36 500	A/69/750, par. 485 (OICT)
Total partiel	102 100	102 100	
Base de données des coordonnées des responsables			
Licences et redevances	15 100	15 100	A/69/750, par. 485 (OICT)
Services contractuels – services d'appui continus	288 500	288 500	A/69/750, par. 485 (OICT)
Total partiel	303 600	303 600	
Inspira			
Licences et redevances	422 500	422 500	A/69/750, par. 420
Services contractuels – services d'appui continus	1 198 000	942 900	A/69/750, par. 485
		255 100	A/69/750, par. 420
Services contractuels – mise au point d'applications	521 400	134 000	A/69/750, par. 485
		387 300	A/69/750, par. 420
Total partiel	2 141 900	2 141 800	
Total	4 612 000	4 733 700	